



**INTENSIFIER
LES EFFORTS POUR**

ATTIRER ET RETENIR

**LES MEILLEURS ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX**

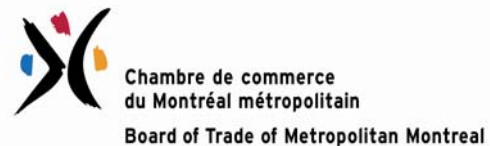
À MONTRÉAL



REGROUPEMENT DES COLLÈGES
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Ensemble pour l'éducation !



Le présent avis a été réalisé dans le cadre des travaux « Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation », menés sous les auspices de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ de Montréal).

La réalisation du contenu a été confiée au comité « L'ouverture aux citoyens du monde », dont la liste des membres figure à la fin du document.

Coordination, recherche et rédaction

- Karine Blondin, *coordonnatrice, Économie et Savoirs, CRÉ de Montréal*
- Isabelle Lamy, *agente de développement, Économie et Savoirs, CRÉ de Montréal*
- Eveline Mailhot-Paquette, *agente de développement, Économie et Savoirs, CRÉ de Montréal*
- Jean Therrien, *directeur Développement économique, CRÉ de Montréal*

Soutien technique

- Chantal Michaud, *secrétaire de direction Développement économique, CRÉ de Montréal*

Novembre 2006

Le texte de cet avis est conforme à l'orthographe modernisée
--

Table des matières

MESSAGES	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : L'enjeu des étudiants internationaux à Montréal	2
1.1 Portrait des étudiants internationaux	2
1.1.1. Au niveau collégial	4
1.1.2. Au niveau universitaire	4
1.2 Les apports précieux des étudiants internationaux	7
1.2.1. Une contribution à la recherche et à l'innovation	7
1.2.2. Un bassin d'immigration privilégié	8
1.2.3. Des retombées économiques importantes	11
CHAPITRE 2 : Les propositions pour améliorer l'attraction, l'accueil et la rétention des étudiants internationaux	13
2.1 Des principes communs	15
2.2 Des droits de scolarité compétitifs et un financement adéquat	16
2.2.1. Au niveau collégial	16
Un financement adéquat aux établissements	17
Des droits de scolarité compétitifs	17
2.2.2. Au niveau universitaire	19
Les étudiants au 1 ^{er} cycle	19
Les étudiants aux 2 ^e et 3 ^e cycles	21
2.3 Des efforts de recrutement accrus et des procédures simplifiées	24
2.3.1. Promotion internationale et alliances stratégiques	24
2.3.2. Éliminer les contraintes administratives	28
2.4 Une meilleure intégration à la société québécoise	30
2.5 Un choix facilité : s'établir à Montréal	32
CONCLUSION	34
BIBLIOGRAPHIE	35
MEMBRES DU COMITÉ	37
RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS	38

Liste des figures

FIGURE 1 : Nombre d'étrangers suivant des études supérieures dans les pays de l'OCDE par pays d'accueil, 2001.	3
FIGURE 2 : Effectif étudiant étranger dans les universités québécoises, au trimestre d'automne, de 1982 à 2004.	5
FIGURE 3 : Étudiants internationaux ayant étudié au Québec entre 1993 et 2003 et ayant reçu un certificat de sélection du Québec (CSQ) ou la résidence permanente au 31 décembre 2005.	10

Liste des tableaux

TABLEAU 1 . Effectif étudiant étranger au niveau collégial, au trimestre automne 2000 et 2004 pour l'ensemble du Québec.	4
TABLEAU 2 . Effectif étudiant étranger au niveau collégial pour la région administrative de Montréal et pour le Québec, au trimestre d'automne de 2000 à 2004.	4
TABLEAU 3 . Effectif étudiant étranger à Montréal, au trimestre automne 2004, par établissement.	5
TABLEAU 4 . Domaine d'étude des étudiants étrangers au Québec, inscrits au trimestre d'automne 2004.	6
TABLEAU 5 . Domaine d'études des étudiants étrangers dans les universités montréalaises inscrits au trimestre d'automne 2004.	6
TABLEAU 6 . Effectif étudiant étranger au niveau collégial pour la région administrative de Montréal, aux trimestres d'automne 2000 et d'automne 2004, selon les frais de scolarité payés.	16
TABLEAU 7 . Effectif étudiant équivalent temps plein étranger au premier cycle dans les universités québécoises et effectif assujetti aux droits de scolarité supplémentaires, 2004-2005, données préliminaires.	19
TABLEAU 8 . Droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, au premier cycle universitaire. Montants inférieurs et supérieurs, 2005-2006.	20
TABLEAU 9 . Effectif étudiant équivalent temps plein étranger aux cycles supérieurs dans les universités québécoises et effectif assujetti aux droits de scolarité supplémentaires, 2004-2005, données préliminaires.	21
TABLEAU 10 . Droits de scolarité exigés des étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs. Montants inférieurs et supérieurs, 2004-2005, 2005-2006.	22

Message du président du comité directeur « Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation »

Déjà, depuis de nombreuses années, les établissements d'enseignement supérieur montréalais se préoccupent sérieusement de la question des étudiants internationaux. La participation de ceux-ci à la vie socioculturelle des institutions et leur contribution indispensable à la recherche et à l'innovation sont reconnues comme des atouts essentiels.

La nouvelle économie du savoir et l'internationalisation des établissements placent cette question au centre de préoccupations plus larges. On admet aujourd'hui que la question des étudiants internationaux ne concerne plus uniquement les établissements d'éducation qui les accueillent. C'est la société québécoise tout entière qui doit s'intéresser à cette question. Non seulement les étudiants étrangers participent-ils directement à l'économie montréalaise durant leur séjour, mais, à la fin de leurs études, ils figurent également au cœur des centres de réseaux socioprofessionnels internationaux et participent à faire de Montréal une métropole présente sur la scène internationale, qu'ils décident ou non de s'y installer.

C'est notamment pour ces raisons que le comité directeur « Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation » a fait des questions relatives aux étudiants internationaux la préoccupation centrale de l'un de ses chantiers de travail.

Je suis heureux de vous présenter aujourd'hui le fruit d'un travail de concertation important pour Montréal et pour le Québec.

Richard Deschamps

Message du président du chantier « L'ouverture aux citoyens du monde »

Les propositions réunies dans le présent avis sont issues d'une démarche de concertation à laquelle ont pris part un ensemble de partenaires montréalais dont des représentants des quatre universités montréalaises, du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain, de la Ville de Montréal, de Montréal International, de la Fédération étudiante universitaire du Québec, du Forum jeunesse de l'île de Montréal et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Cette prise de position montréalaise est motivée par les multiples avantages à attirer, à bien accueillir et à retenir les étudiants internationaux à Montréal. À l'heure actuelle, plusieurs acteurs admettent sans réserve l'importance des étudiants internationaux pour le développement d'une société du savoir. Néanmoins, les gestes pour améliorer la position de Montréal sur la scène internationale sont encore insuffisants. Trop de politiques et d'interventions touchant les étudiants étrangers découlent encore d'une vision passée, inadaptée à la réalité actuelle. Cet avis se veut une contribution pour changer cette vision et adapter les politiques administratives ainsi que les politiques de financement à la nouvelle réalité québécoise.

C'est donc avec enthousiasme que je vous invite à prendre connaissance du présent avis signalant les améliorations à apporter au système actuel et formulant des propositions quant aux moyens d'y parvenir. Je tiens à souligner que les partenaires montréalais ayant participé à l'élaboration des propositions contenues dans cet avis ont l'intention de demeurer actifs et vigilants pour assurer une mise en œuvre rapide de ces recommandations.

Denis Thérien

Introduction

Durant les dernières décennies, l'évolution des savoirs s'est en partie caractérisée par l'internationalisation accélérée des établissements d'enseignement supérieur. Plusieurs éléments ont contribué à cette internationalisation comme la multiplication d'alliances solides avec des établissements étrangers ou un effort d'uniformisation des curriculums. Néanmoins, le succès d'un processus d'internationalisation demeure tributaire des réalisations au chapitre de la mobilité étudiante, particulièrement en ce qui concerne la mobilité entrante, c'est-à-dire celle des étudiants étrangers. La métropole montréalaise étant composée d'un nombre remarquable d'établissements d'enseignement supérieur, elle est, par le fait même, particulièrement concernée par l'enjeu des étudiants internationaux.

L'attrait, l'accueil et la rétention d'étudiants étrangers constituent, pour les établissements d'enseignement supérieur et pour la société, un enrichissement à tous les niveaux. En effet, en plus de contribuer à la recherche et à l'innovation, ainsi que d'élargir et d'enrichir les relations interculturelles des Montréalais, les étudiants internationaux constituent un bassin privilégié pour l'immigration québécoise.

D'ailleurs, la communauté montréalaise prend conscience aujourd'hui de l'importance d'attirer davantage d'étudiants étrangers et de mieux les soutenir dans leur intégration. Montréal accueille chaque année un nombre de plus en plus important d'étudiants internationaux, et de nouvelles initiatives sont en cours pour augmenter encore davantage ce nombre et pour améliorer le soutien qui leur est offert. Montréal peut compter sur de solides atouts pour attirer ces étudiants, comme la qualité de ses établissements d'enseignement et de recherche ainsi que celle de la vie montréalaise, cette dernière offrant un milieu de vie sécuritaire.

Cependant, il ne faut pas se leurrer. Le Canada ne constitue pas encore une destination privilégiée par les étudiants étrangers par rapport aux grandes destinations que sont les États-Unis, l'Angleterre, l'Australie ou l'Allemagne. Cette situation peut s'expliquer en partie par les stratégies agressives de recrutement mises en place par ces pays, mais également par les faiblesses du Québec, notamment en ce qui concerne le manque de ressources pour le recrutement, l'accueil et l'intégration de ces étudiants, ainsi que le manque d'incitatifs pour les établissements à agir en ce sens, et le nombre trop important d'obstacles administratifs.

Pour que Montréal tire son épingle du jeu dans cette dynamique de compétition internationale, des actions sur plusieurs fronts doivent être menées. Le présent avis traite de ces questions en visant non seulement à démontrer l'importance cruciale des étudiants étrangers pour le développement québécois, mais également en proposant des pistes de solutions pour améliorer de façon considérable la position montréalaise sur la scène mondiale en matière d'attraction, d'intégration et de rétention des étudiants internationaux.

L'enjeu des étudiants internationaux à Montréal

Explosion du nombre d'étudiants étrangers, compétition pour attirer les meilleurs professeurs, création de campus délocalisés à l'étranger, multiplication des échanges entre universités et grandes écoles de tous les pays... L'enseignement supérieur est devenu un marché où s'affrontent des établissements et des pays, un espace de concurrence entre économies et systèmes éducatifs.

*Le Monde, « Compétition mondiale acharnée autour de l'enseignement supérieur »,
3 octobre 2002.*

L'ouverture sur le monde fait partie intégrante de la mission des établissements supérieurs d'éducation, ainsi que des conditions de succès de leur développement. Actuellement, les universités et les collèges du monde entier cherchent à ouvrir davantage leurs portes aux étudiants internationaux. Les raisons de cet effort généralisé sont multiples, car les étudiants internationaux contribuent à la société de plusieurs manières. Ils constituent une source privilégiée d'échanges interculturels et contribuent grandement à la recherche et à l'innovation. De plus, dans une perspective plus large, les étudiants étrangers constituent une source d'immigration privilégiée et ont des retombées économiques importantes pour leur société d'accueil. Un bref portrait des étudiants internationaux à Montréal nous permet d'illustrer l'importance du phénomène.

1.1 Portrait des étudiants internationaux

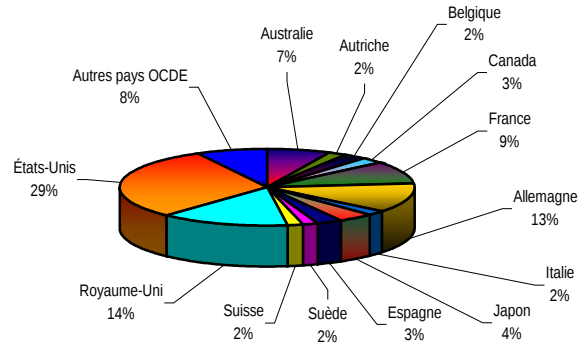
En 2001, le nombre d'étudiants internationaux dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) était évalué à 1,54 million. Les pays de plus forts pourcentages de ces étudiants se retrouvaient aux États-Unis (29%), au Royaume-Uni (14 %) et en Allemagne (13 %). Le Canada arrivait alors au 7^e rang et récoltait 3 % du total des étudiants internationaux¹. Bien que le Canada ait occupé une position très éloignée des principaux pays d'accueil, il est important de noter que le nombre d'étudiants étrangers le choisissant comme destination ne cesse d'augmenter. Selon les données de Citoyenneté et Immigration Canada, ce nombre a triplé entre 1980 et 2001, passant de 20 000 à près de 60 000² personnes³.

¹ Mélanie Julien, *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises*, Sainte-Foy, Conseil supérieur de l'éducation, 2005, p. 15. (données tirées de OCDE, 2004)

² L'OCDE, qui ne tient pas compte des étudiants qui effectuent un court séjour de formation, le nombre d'étudiants internationaux au Canada était plutôt de 40 667.

**Figure 1 : Nombre d'étrangers suivant des études supérieures
dans les pays de l'OCDE par pays d'accueil, 2001⁴**

Australie	110 789
Autriche	31 682
Belgique	38 150
Canada	40 667
France	147 402
Allemagne	199 132
Italie	29 228
Japon	63 637
Espagne	39 944
Suède	26 304
Suisse	27 765
Royaume-Uni	225 722
États-Unis	475 169
Autres pays de l'OCDE	124 922
Total	1 580 513



Par la diversité de leurs origines, ces étudiants nourrissent la diversité et la richesse culturelle du Canada et du Québec. En 2003, dans les universités québécoises, plusieurs d'entre eux étaient originaires de la France (27 %), des États-Unis (13 %), des pays de l'Asie autres que ceux de l'Asie du Sud-Est (12 %), de l'Afrique subsaharienne (11 %) et de l'Afrique du Nord (10 %). Par rapport au reste du Canada, le Québec accueillait davantage d'étudiants en provenance de l'Europe, en grande partie de la France, et de l'Afrique⁵.

Le Québec accueille chaque année environ le tiers des étudiants internationaux venus poursuivre des études au Canada, ce qui représentait 21 539 étudiants au trimestre d'automne 2004. Quant à Montréal, elle accueillait 16 962 étudiants étrangers à l'automne 2004, soit 79 % du total québécois. Ceci a comme implication que, si la présence des étudiants étrangers influence le développement québécois dans son ensemble, la région montréalaise est au centre de ce phénomène et doit développer des outils, avec le soutien des gouvernements, pour assurer des interventions à la mesure des besoins de ces étudiants et des établissements d'enseignement. Il faut aussi souligner que Montréal et le Québec ont la capacité de recruter des étudiants internationaux et que celle-ci constitue un atout précieux pour le développement de la communauté entière sur les plans économique, social et culturel. À titre illustratif, voici comment ces étudiants se répartissent entre les divers niveaux d'études et les diverses universités.

³ Mélanie Julien, *op.cit.*, p. 15. (données tirées de OCDE, 2004).

⁴ OCDE, *Enseignement supérieur : Internalisation et commerce*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, 2005, p. 358.

⁵ Mélanie Julien, *op.cit.*, p. 29. (données tirées de OCDE, 2004).

1.1.1 Au niveau collégial

Bien que le phénomène des étudiants étrangers au niveau collégial soit une réalité plus nouvelle et moins visible, son importance s'accroît rapidement. Au niveau collégial, dans l'ensemble du Québec, le nombre d'étudiants internationaux a crû de 62 % depuis 2000, et cette croissance a été de 45 % pour la région administrative de Montréal. Comme le démontre le tableau 1, ce pourcentage de croissance augmente à 93 % lorsque l'on regarde uniquement les établissements du réseau public du Québec. Cela dénote une importante augmentation du nombre d'étudiants étrangers, nombre qui demeure cependant extrêmement faible par rapport à l'ensemble des étudiants de niveau collégial au Québec (approximativement 1 % des 154 000 étudiants à temps plein sont des étudiants étrangers). Montréal accueillait, à l'automne 2004, plus de trois étudiants étrangers sur quatre venus poursuivre des études dans un collège québécois.

Tableau 1. Effectif étudiant étranger au niveau collégial, aux trimestres d'automne 2000 et d'automne 2004 pour l'ensemble du Québec⁶

	Réseau public	Réseau privé	Écoles gouvernementales	Total
Automne 2000	385	608	4	997
Automne 2004	742	864	11	1617
% croissance	93 %	42 %	175 %	62 %

Tableau 2. Effectif étudiant étranger au niveau collégial pour la région administrative de Montréal et pour le Québec, au trimestre d'automne, de 2000 à 2004⁷

	2000	2001	2002	2003	2004	Croissance 2000/2004
Montréal	814	920	1044	1217	1258	45 %
Québec	997	1182	1369	1561	1617	62 %
Pourcentage Montréal/ Québec	82 %	78 %	76 %	78 %	78 %	/

En 2004, les collèges montréalais accueillait 7,5 % des étudiants étrangers poursuivant des études dans un établissement d'enseignement supérieur à Montréal.

1.1.2 Au niveau universitaire

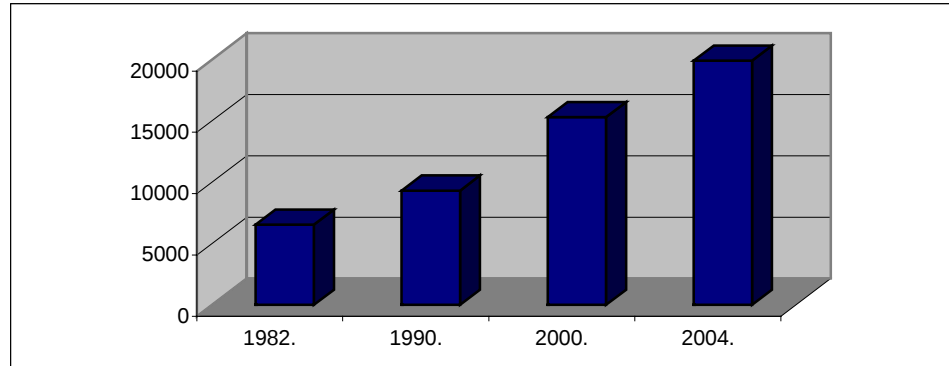
Au niveau universitaire, le phénomène des étudiants internationaux a pris une ampleur considérable au Québec au cours des vingt dernières années. À l'automne 2004, le Québec accueillait le triple du nombre d'étudiants internationaux universitaires accueillis en 1982,

⁶ Données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

⁷ Données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

une croissance de plus de 190 %. Ces étudiants représentaient alors approximativement 8 % de l'effectif total des universités québécoises (19 922 étudiants sur 259 057)⁸.

Figure 2. Effectif étudiant étranger dans les universités québécoises, au trimestre d'automne, de 1982 à 2004



Le pourcentage d'étudiants internationaux au niveau universitaire au Québec est fortement concentré dans la région montréalaise, soit à près de 80 %. Ce sont les universités de langue anglaise qui reçoivent le plus grand nombre de ces étudiants; l'Université McGill d'abord, puis l'Université Concordia. Ensuite viennent l'Université de Montréal, l'UQAM et l'École Polytechnique de Montréal.

Tableau 3. Effectif étudiant étranger à Montréal, au trimestre d'automne 2004, par établissement⁹

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total 2004
Université McGill	4 049	921	538	5 508
Université de Montréal	1 633	684	459	2 776
École Polytechnique	767	137	99	1 003
HEC Montréal	708	203	48	959
Université Concordia	2 671	598	171	3 440
UQAM	1 236	467	139	1 842
ÉTS	106	41	29	176
Total universités montréalaises	11 170	3 051	1 483	15 704
Total Québec	13 201	4 500	2 221	19 922
% Montréal/Québec	85 %	68 %	67 %	79 %

Les étudiants étrangers de niveau universitaire se répartissent entre les différents champs d'études. Nous pouvons noter que les étudiants poursuivent des études en plus grand

⁸ Mélanie Julien, *op.cit.*, p. 25, et données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

⁹ Données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

nombre dans les secteurs de l'administration, des sciences appliquées et des sciences humaines.

Tableau 4. Domaine d'études des étudiants étrangers au Québec, inscrits au trimestre d'automne 2004¹⁰

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	Pourcentage
Sc. santé	227	279	255	761	3,8 %
Sc. pures	782	298	413	1493	7,5 %
Sc. appliquées	2018	1016	631	3665	18,4 %
Sc. humaines	2191	538	428	3157	15,9 %
Lettres	722	77	118	917	4,6 %
Droit	49	108	37	194	1,0 %
Sc. éducation	110	116	59	285	1,4 %
Administration	2473	1125	157	3755	18,8 %
Arts	407	95	39	541	2,7 %
Étud. plurisectorielles	495	97	45	637	3,2 %
Domaine non applicable*	3727	751	39	4517	22,7 %
Total	13 201	4 500	2 221	19 922	100 %

* Études préparatoires, études libres, auditeurs, microprogrammes, etc.

Tableau 5. Domaine d'études des étudiants étrangers dans les universités montréalaises inscrits au trimestre d'automne 2004¹¹

	Université McGill	Université de Montréal	Polytechnique	HEC	Université Concordia	UQAM	ÉTS	Total Montréal
Sc. Santé	333	248	1	-	-	3	-	585
Sc. pures	469	254	9	-	216	205	-	1153
Sc. appliquées	794	244	639	1	879	139	74	2770
Sc. humaines	1070	644	-	-	636	377	-	2727
Lettres	347	144	-	-	151	43	-	790
Droit	87	63	-	-	-	16	-	166
Sc. éducation	81	32	-	-	54	28	-	195
Administration	654	72	-	846	846	468	-	2886
Arts	205	70	-	-	154	74	-	503
Études plurisectorielles	347	142	-	-	24	43	-	556
Domaine non applicable*	1016	863	354	112	480	446	102	3373
Total	5508	2776	1003	959	3440	1842	176	15 704

¹⁰ Données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

¹¹ Données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

1.2 Les apports précieux des étudiants internationaux

La société québécoise est de plus en plus préoccupée par la question démographique. Les faibles taux de natalité des dernières années, le vieillissement de la population et, potentiellement, une pénurie de travailleurs qualifiés, sont des réalités avec lesquelles nous devons composer. Or, afin d'être à la hauteur des autres régions métropolitaines et d'assurer la croissance de son économie, Montréal doit être en mesure de se positionner mondialement notamment en recherche et en innovation. Un tel objectif ne peut être réalisé

Les apports des étudiants internationaux sont nombreux et précieux pour Montréal et le Québec en entier qu'avec la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, renouvelée et soutenue dans son travail. Au cours des prochaines années et des prochaines décennies, Montréal et la société québécoise devront assurer le recrutement efficace d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et compétente, à la source même de l'innovation. L'attraction d'étudiants internationaux constitue une avenue à privilégier, d'une part, pour leur apport à la recherche et à l'innovation dans le cadre de leurs études, et d'autre part, parce qu'ils représentent une source potentielle d'immigration très intéressante pour le Québec. Par ailleurs, de façon directe et indirecte, ces étudiants génèrent d'importantes retombées économiques, contribuant de multiples manières au développement québécois.

1.2.1 Une contribution à la recherche et à l'innovation

La contribution des étudiants étrangers dans les universités est cruciale à la recherche et à l'innovation. À l'automne 2004, les étudiants internationaux correspondaient à 8 % de l'effectif des universités québécoises et à 10 % de l'effectif des universités montréalaises. D'ailleurs, la croissance observée de leur effectif était plus rapide que celle de l'effectif étudiant global. Également, malgré le fait que la majorité des étudiants internationaux à Montréal (71 %) s'inscrit au premier cycle, c'est aux 2^e et 3^e cycles que la proportion d'étudiants internationaux par rapport à l'ensemble de l'effectif étudiant est la plus importante (29 % au 3^e cycle, 12 % au 2^e cycle et 9 % au 1^{er} cycle)¹².

Les étudiants internationaux constituent un bassin important de main-d'œuvre hautement qualifiée, contribuant ainsi à l'innovation Les étudiants universitaires représentent un bassin précieux de chercheurs ou de futurs chercheurs pour les établissements, ainsi qu'une main-d'œuvre qualifiée pour la communauté au sens large. Considérant l'importance de la proportion d'étudiants étrangers dans les universités québécoises, surtout au 3^e cycle où près d'un étudiant sur trois est un étudiant international, on ne peut nier leur apport essentiel à la recherche et à l'innovation. Comme il a été

¹² Selon les données obtenues auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il y avait en 2004, au 1^{er} cycle universitaire à Montréal, 11 170 étudiants internationaux sur 128 924 étudiants; au 2^e cycle universitaire, 3 051 étudiants internationaux sur 25 675 étudiants et au 3^e cycle universitaire, 2 221 étudiants internationaux sur 7660 étudiants.

souligné dans le *document de consultation de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités* :

La capacité d'attirer et de retenir des professeurs et des chercheurs chevronnés pour diriger les équipes de recherche constitue un préalable au développement de masses critiques dans des secteurs d'excellence. Le travail réalisé par les étudiants de maîtrise et de doctorat, dont les projets s'inscrivent au cœur de la démarche de formation aux cycles supérieurs, concourt également au développement de la recherche et de l'innovation. Le recrutement et la rétention d'étudiantes et d'étudiants titulaires d'un grade représentent un atout important pour les équipes de recherche. À cet égard, la capacité d'attirer des étudiants étrangers aux cycles supérieurs confère un avantage concurrentiel aux établissements universitaires.¹³

La concentration de notre attention sur l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers est d'autant plus importante qu'actuellement, toutes les grandes universités du monde redoublent d'efforts pour attirer les étudiants internationaux, surtout aux deuxième et troisième cycles universitaires et, évidemment, cherchent à recruter les meilleurs d'entre eux. En ce sens, la société québécoise devra prendre des mesures décisives afin que ses universités soient à la hauteur des autres universités qui ont des stratégies agressives de recrutement.

1.2.2 Un bassin d'immigration privilégié

Récemment, les pouvoirs politiques aux niveaux local et national, ainsi que de nombreux intervenants principalement issus des secteurs de l'éducation et des affaires, ont développé une réflexion proactive sur des moyens et des pistes de solution afin « d'attirer des talents » au Québec et dans la région montréalaise. Au sein de ce mouvement, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), entre autres, souligne en premier lieu l'importance de porter une attention particulière à l'attraction d'étudiants étrangers. En effet, non seulement les étudiants internationaux contribuent de façon importante à la recherche et à l'innovation lors de leur séjour d'étude, mais ils peuvent devenir une main-d'œuvre immigrante particulièrement intéressante pour le Québec. Comme le mentionne la Chambre : « Dans le contexte démographique québécois actuel, et notamment l'échéance de 2016 où la croissance nette de la main-d'œuvre sera alimentée à 100 % par l'immigration [...] force est de constater que l'attraction de talents étrangers apparaît comme étant l'une des plus porteuses pour le Québec et sa métropole¹⁴. »

D'ailleurs, une récente étude effectuée pour le compte du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles par Jean Renaud démontre que l'accès à un premier emploi est facilité pour les personnes immigrantes ayant effectué un séjour au Québec préalable à leur

¹³ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Document de consultation. Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Gouvernement du Québec, 2003, p.12.

¹⁴ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Bulletin de santé de Montréal : l'attraction, la formation et la rétention des talents*, 2005, p. 23.

immigration, notamment dans le cadre d'études : « [...] les résultats de la première analyse montrent que les répondants les plus susceptibles d'obtenir un premier emploi rapidement ont eu un pointage à la grille de sélection indiquant l'une ou l'autre des éventualités suivantes :

- ils avaient déjà séjourné au Québec, surtout ceux qui l'avaient fait pour du travail ou des études; [...] ¹⁵ .»

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) énonce certains avantages à valoriser l'immigration des étudiants étrangers à la suite de leurs études¹⁶. En premier lieu, *leur recrutement se fait sur place*. Ceci évite un bon nombre de difficultés qu'implique le recrutement outremer, comme les déplacements dispendieux et la compétition féroce avec les autres régions. En second lieu, on peut présumer que la majeure partie des étudiants ayant séjourné dans les universités québécoises possède une connaissance, au moins relative, de la langue française. Un autre avantage est que les étudiants internationaux *ont apprivoisé nos codes culturels*. Ils connaissent Montréal et ses particularités, ainsi que celles de la société québécoise. Ils la choisissent pour ce qu'elle est et connaissent moins de problèmes d'intégration. En dernier lieu, ces étudiants *ont été formés au Québec*. Non seulement ils ne vivent pas de problème de reconnaissance de diplôme, mais en plus, ils ont souvent un réseau social et professionnel déjà construit ou amorcé durant leur formation. En bref, les étudiants étrangers qui choisissent d'immigrer ici font un choix éclairé, ils ont déjà commencé à s'intégrer et à participer au développement social, culturel et économique du Québec.

30 % des étudiants internationaux aux cycles supérieurs restent à Montréal d'une manière permanente à la suite de leurs études.

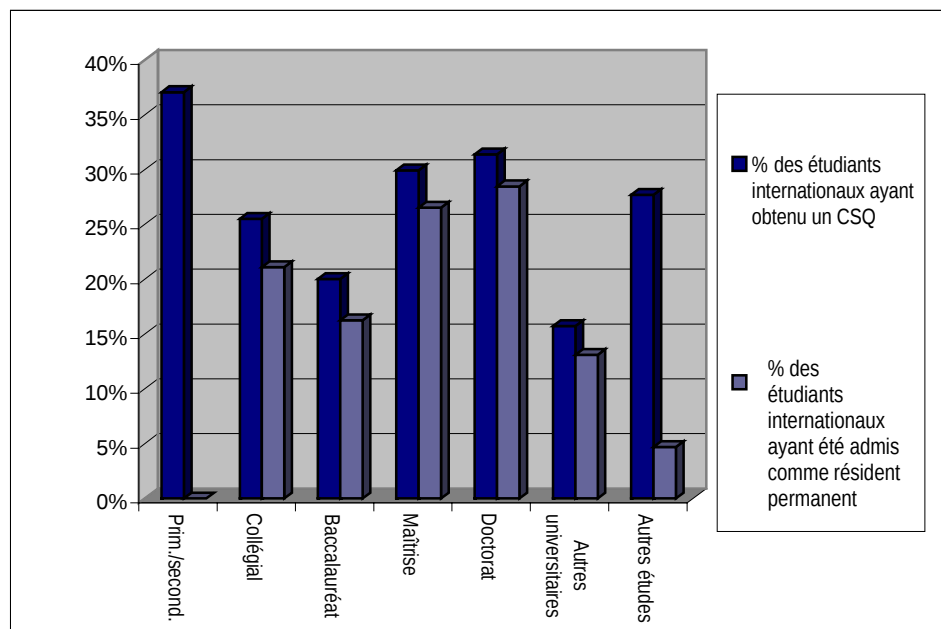
Les étudiants internationaux universitaires et collégiaux constituent donc des candidats de choix pour l'immigration. Actuellement, ce sont 20 % des étudiants internationaux venus poursuivre des études de 1^{er} cycle universitaire à Montréal qui y demeurent d'une manière permanente à la suite de leurs études. Ce pourcentage augmente à 30 % et 31,4 % pour les étudiants ayant poursuivi des études de 2^e et 3^e cycles universitaires à Montréal¹⁷.

¹⁵ Jean Renaud et Tristan Cayn, *Un emploi correspondant à ses compétences ? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié*, 2005, p. viii.

¹⁶ Fédération étudiante universitaire du Québec, *Le Québec et ses étudiants internationaux : leur rétention au cœur d'une politique d'immigration*, 2004.

¹⁷ Ces données représentent le pourcentage d'étudiants internationaux ayant poursuivi des études au Québec entre 1993 et 2003 et ayant reçu un certificat de sélection du Québec (CSQ) au 31 décembre 2005. Données du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Figure 3. Étudiants internationaux ayant étudié au Québec entre 1993 et 2003 et ayant reçu un certificat de sélection du Québec (CSQ) ou la résidence permanente au 31 décembre 2005



Néanmoins, selon certaines études, un taux beaucoup plus important d'étudiants souhaiteraient demeurer au Québec. Une enquête du Bureau canadien de l'éducation internationale menée auprès de 1600 étudiants étrangers canadiens des universités et des collèges nous éclaire sur cette question. Selon cette enquête, ce sont 70 % des étudiants internationaux interrogés qui prévoyaient demeurer au Canada au moins un an à la suite de leurs études. Ceux-ci se répartissaient ainsi : « 25 % ont l'intention de faire une demande de résident permanent et de travailler au Canada une fois leurs études terminées », 12 % prévoyaient travailler au Canada pendant un an et retourner ensuite dans leur pays d'origine et 33 % prévoyaient poursuivre des études au Canada.

Également, la CCMM a réalisé un sondage auprès de plusieurs étudiants diplômés à Montréal, dont un échantillon provenait de l'étranger (n : 126). Parmi ceux-ci, 33 % habitaient toujours à Montréal à la fin de leurs études¹⁸.

À titre d'exemple, il est intéressant de noter que 61 % des étudiants étrangers ayant terminé un doctorat en sciences et génie aux États-Unis en 1998 travaillaient toujours aux États-Unis en 2003. « *Large numbers of foreign doctorate holders continue to stay in the U.S. after receiving their degree. [...] Beginning in the 1990s, a growing number of graduate students, doctorate holders, and postdoctoral fellows chose to remain in the country for further study or work. Since the mid-1990s, every year about 6,500–7,000 foreign students who earned a U.S. S&E doctorate planned to stay in the United States after receiving their degree. Through 2003, many of these students remained in the country for years after graduation: 53% of the 1993 doctorate*

¹⁸ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *op.cit.*, p. 47.

*recipients were working in the United States in 1997 and 61% of the 1998 cohort remained in the country in 2003*¹⁹. »

La rétention des étudiants internationaux doit être améliorée et des mesures doivent être prises pour que les étudiants désirant demeurer au Québec à la fin de leurs études puissent concrétiser ce projet.

1.2.3 Des retombées économiques importantes

Bien que l'attraction et la rétention d'étudiants internationaux nécessitent un investissement, celui-ci est source d'importantes retombées, notamment économiques, pour la société.

Montréal International évalue la contribution directe annuelle des étudiants internationaux à l'économie montréalaise à quelque 250 millions de dollars, en se basant sur des dépenses de subsistance de 15 000 \$ par étudiant. Le gouvernement fédéral, pour sa part, évalue plutôt que ces étudiants dépensent au moins 25 000 \$ par année²⁰, sans compter leurs frais de scolarité, ce qui ferait passer la contribution annuelle des étudiants internationaux à l'économie montréalaise à plus de 400 millions de dollars. Sans compter que cette évaluation ne tient pas compte de la contribution des étudiants internationaux à l'économie en matière de recherche et développement, principalement en ce qui concerne les étudiants de deuxième et troisième cycles universitaires. On peut s'imaginer les retombées que ceci peut représenter.

The Economist
évalue à 13
milliards de dollars
par année la
contribution des
étudiants
internationaux au
PIB américain.

À titre indicatif, notons que le magazine *The Economist* souligne les importants bénéfices apportés par les étudiants étrangers au États-Unis : « *For the past 50 years America has effortlessly dominated for international students, who have brought both direct and indirect benefits. Not only are they contributing some \$13 billion a year to America GDP, they are also supplying brainpower for its research machine and energy for its entrepreneurial economy* »²¹. » Évidemment, les États-Unis reçoivent la plus grande part d'étudiants internationaux. Cependant, même si ces données ne reflètent pas la réalité montréalaise, on peut s'imaginer que les étudiants internationaux doivent également contribuer de façon majeure à l'économie régionale et nationale.

À titre d'illustration, une évaluation menée pour Montréal International en 2004 avait conclu que l'impact statique annuel des universités montréalaises atteignait 3,6 milliards de dollars. L'étude réalisée par monsieur Fernand Martin avait également permis d'évaluer l'impact dynamique des universités, tant pour la formation de la main-d'œuvre qualifiée

¹⁹ National Science Board, *Science and Engineering Indicators 2006*, 2006, Volume 1.

²⁰ Selon le « Commentaire – Canada-Asie » du mois de janvier 2006, publié par la Fondation Asie Pacifique du Canada.

²¹ The Economist, « The brains business : a survey of higher education », 10 septembre 2005, p. 10.

que pour la recherche. Cet impact dynamique annuel sur le PIB du Québec atteignait alors 4,2 milliards de dollars ²². Bien qu'il soit hasardeux de tenter d'évaluer la contribution des étudiants internationaux à cet impact statique et dynamique, cela nous permet de constater que la contribution brute évaluée sous-estime largement la réelle valeur, pour l'économie montréalaise, de la présence d'étudiants internationaux.

Ainsi, par leurs contributions à l'élargissement des relations interculturelles, par leurs apports considérables à la recherche et à l'innovation, par la source de main-d'œuvre qualifiée qu'ils représentent, par leurs investissements et par les réseaux qu'ils participent à créer, les étudiants internationaux constituent un atout à tous points de vue pour la société québécoise. Notons, par ailleurs, que même les étudiants qui font le choix de retourner dans leur pays d'origine contribuent grandement au développement économique québécois. Ce sont souvent d'excellents ambassadeurs pour le Québec et ils permettent la multiplication de réseaux d'affaires, comme de réseaux socioculturels au-delà des frontières nationales.

La région de Montréal et le Québec en entier doivent mettre en place une politique énergique d'attraction et de rétention des étudiants internationaux. Les obstacles que rencontrent les étudiants internationaux doivent être éliminés ou, à tout le moins, largement amenuisés.

²² Montréal International, *Les universités : catalyseurs du développement du Montréal métropolitain. Les retombées économiques*, 2004, p 19.

Les propositions pour améliorer l'attraction, l'accueil et la rétention des étudiants internationaux à Montréal

Le plus grand défi pour Montréal est d'attirer le talent sur son territoire, tout particulièrement le talent international. Une fois sur place, les individus découvrent en Montréal une ville qui, en plus d'offrir d'intéressantes possibilités d'emploi, présente une qualité de vie enviable et un environnement culturel stimulant. Dans ce contexte, il apparaît plus que logique de se servir du pouvoir d'attraction des universités montréalaises pour amener à Montréal davantage de candidats à l'immigration durable et de s'efforcer, tout au long de leur séjour, de faciliter leur intégration et leur enracinement dans la métropole²³.

Isabelle Hudon, présidente et chef de la direction
Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Bien que la région montréalaise profite de tous les avantages apportés par les étudiants internationaux, nos résultats en ce qui concerne l'attraction et la rétention demeurent relativement faibles, si l'on se compare aux autres grandes destinations d'accueil des étudiants internationaux. Pourtant, Montréal possède un potentiel indiscutable pour attirer les étudiants internationaux et pour les garder. Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Canada est l'un des meilleurs endroits au monde où vivre. De plus, la qualité du système d'éducation y est excellente et parmi les meilleures du monde entier. D'ailleurs, les étudiants canadiens se classent dans le peloton de tête dans les examens comparatifs internationaux comme le *Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* de l'OCDE. En ce qui concerne les investissements en recherche, Montréal est également en bonne position puisqu'en 2004, l'agglomération se classait au premier rang canadien sur le plan de la recherche universitaire avec des investissements de 1,1 milliard de dollars²⁴. Également, les universités montréalaises recueillaient 22,6 % des sommes canadiennes affectées à la recherche en 2004, alors que les universités torontoises en recueillaient 13,5 %²⁵.

²³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *op.cit.*, p. 2.

²⁴ Research Infosource, *Compilation de Montréal International*, 2005.

²⁵ Les Affaires, « La métropole met le savoir à contribution », 11 mars 2006, p. 39.

Montréal doit désormais intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux. Pour ce faire, la région doit mieux utiliser les outils qu'elle possède et doit obtenir tout le soutien nécessaire de la part des gouvernements concernés. Ceci est d'autant plus vrai qu'elle peut actuellement profiter d'une occasion de marché particulière.

En effet, même si le recrutement d'étudiants internationaux est un marché où la concurrence internationale se fait de plus en plus forte et si les initiatives des différentes destinations se multiplient, Montréal bénéficie actuellement de conditions favorables pour se tailler une place intéressante, surtout par rapport aux États-Unis. Le quotidien *The New York Times* remarque en effet que les États-Unis, malgré une avance considérable en matière d'attraction d'étudiants internationaux, accusent un certain recul dans les dernières années et devront continuer de déployer des efforts pour conserver leur avance :

Bien que la concurrence entre les pays pour recruter les meilleurs étudiants internationaux soit importante, le Québec dispose d'occasions favorables.

« ... it is disturbing that for the second year in a row, the Institute of International Education has reported a drop in the number of foreign students on American campuses. Clearly, the tightening of security and visa rules since 9\11 is part of the problem... But difficulty in getting visas is not the whole story. The fact is that the competition for foreign students has become far more intense. While American campuses are still by far the favorite destination, they have been steadily losing market share for years, especially to Canada, Australia and Europe²⁶. »

L'article souligne que ce recul ne s'explique pas seulement par les difficultés liées à l'obtention de visas à la suite des événements du 11 septembre 2001. Les concurrents des États-Unis, dont le Canada fait partie, s'évertuent de plus en plus à développer de puissants incitatifs pour attirer davantage d'étudiants internationaux. Par exemple, l'Europe envisage actuellement d'offrir la citoyenneté aux étudiants étrangers ayant complété leur doctorat dans une université européenne. Également, en avril 2006, Tony Blair a annoncé un programme visant à attirer 100 000 nouveaux étudiants internationaux en Angleterre au cours des cinq prochaines années. Ce programme est doté d'un financement de 27 millions de livres sur les deux prochaines années, soit approximativement 54 millions de dollars canadiens²⁷. Ce programme s'ajoute aux efforts déjà consentis par l'Angleterre pour attirer davantage d'étudiants internationaux par le biais de la Prime Minister's Initiative (PMI).

Montréal doit profiter de cette occasion en développant des mesures décisives. La première étape consiste à lever les obstacles trop nombreux qui entravent le parcours des étudiants internationaux et qui minent les efforts des établissements d'éducation pour les attirer et les retenir. Voici des problèmes majeurs identifiés par le milieu, certains vécus par tous, d'autres propres à chacun des niveaux d'études. Chacun des problèmes identifiés est suivi de recommandations pour améliorer la situation.

²⁶ The New York Times, « Imported Brains », 3 décembre 2005.

²⁷ La Presse, « L'Angleterre veut plus d'étudiants étrangers », 19 avril 2006.

2.1 Des principes communs

Un certain nombre de principes partagés par tous ont permis d'asseoir les recommandations de la présente section.

1. Les étudiants internationaux représentent un atout précieux pour Montréal et il faut augmenter leur nombre à tous les niveaux.
2. Les étudiants internationaux des cégeps et du premier cycle universitaire ne doivent pas engendrer pour le gouvernement du Québec de coûts supplémentaires aux revenus qu'ils génèrent. Néanmoins, ceux-ci doivent avoir accès à une formation ainsi qu'à des services d'accueil et d'intégration correspondant au montant qu'ils dépensent pour la poursuite de leurs études au Québec.
3. Une attention particulière doit être portée au recrutement des étudiants internationaux de cycles supérieurs, dans une perspective d'excellence de Montréal sur la scène internationale. Montréal doit avoir les moyens de recruter les meilleurs d'entre eux. Ces étudiants représentent un investissement pour l'avenir du Québec et ils doivent être visés par une stratégie particulière. La concurrence internationale dont ils sont l'objet, leur apport à la recherche et à l'innovation ainsi que leur potentiel d'immigration en tant que travailleurs hautement qualifiés sont autant d'éléments dont une stratégie de recrutement doit tenir compte.
4. Les établissements doivent disposer des ressources suffisantes leur permettant d'offrir aux étudiants internationaux des services d'accueil et de soutien afin que ceux-ci aient une intégration de qualité.
5. Les procédures administratives ne doivent pas représenter un frein au recrutement et à la rétention des étudiants internationaux. Ces procédures doivent être le reflet de la mouvance actuelle concernant les étudiants internationaux plutôt qu'une représentation d'un héritage dévolu.
6. Les étudiants internationaux souhaitant demeurer à Montréal à la suite de leurs études doivent être accompagnés et leurs démarches doivent être facilitées et simplifiées.
7. Tous les acteurs doivent unir leurs efforts pour atteindre les objectifs précédents dans une perspective de collaboration.

Pour assurer la prospérité du Québec dans un avenir prochain, il importe de disposer d'une main-d'œuvre d'une exceptionnelle compétence. Les étudiants internationaux représentent un des éléments de la solution. Les recommandations qui suivent vont dans ce sens.

2.2 Des droits de scolarité compétitifs et un financement adéquat

On peut certes parler, à plusieurs niveaux, de la problématique générale des étudiants internationaux. Cependant, plusieurs réalités sont spécifiques à chacun des cycles d'études. D'abord, les réalités ne sont pas les mêmes entre les collèges et les universités. À l'intérieur même des universités, plusieurs distinctions sont nécessaires entre le premier cycle et les cycles supérieurs. Des problèmes et des solutions précis découlent de chacune de ces réalités.

2.2.1 Au niveau collégial

Au niveau collégial, le Québec comptait, en 2004, 1617 étudiants internationaux, ce qui représente une croissance de plus de 60 % depuis 2000. Montréal accueillait alors 1258 étudiants internationaux dans ses collèges, soit 78 % du total québécois.

Pour les étudiants internationaux, le coût pour poursuivre des études dans un établissement collégial public représente de 3 931 \$ à 6 093 \$ par trimestre, selon le programme. Pour les étudiants québécois, les études collégiales dans un établissement public sont gratuites.

Pour une année, ces droits sont évalués comme suit :

- DEC préuniversitaire, DEC en techniques humaines ou DEC en techniques de l'administration : 7 920 \$;
- DEC en techniques physiques ou DEC en techniques des arts : 10 252 \$;
- DEC en techniques biologiques : 12 276 \$.

Plusieurs exemptions permettent aux étudiants internationaux de niveau collégial de ne pas payer les droits de scolarité. Comme l'illustre le tableau 6 ci-dessous, en 2004, 33 % des étudiants étrangers dans les collèges montréalais étaient exemptés du paiement des montants forfaitaires, alors que 67 % les payaient.

Tableau 6. Effectif étudiant étranger au niveau collégial pour la région administrative de Montréal, inscrits aux trimestres d'automne 2000 et d'automne 2004, selon les frais de scolarité payés

	Droit de scolarité payé			
	Gratuité	Paie montant forfaitaire	Non applicable	Total étudiants étrangers
2000	290	519	5	814
2004	416	842	0	1258

Un financement adéquat aux établissements

Les droits de scolarité [montants forfaitaires] payés par les étudiants internationaux sont remis à 90 % au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et réinjectés dans l'enveloppe globale de financement des établissements à travers le Québec. Les cégeps reçoivent, pour leur part, le même financement pour les étudiants internationaux que pour un étudiant régulier, et conservent 10 % du montant forfaitaire. Le montant reçu du MELS par les collèges québécois a été évalué par Cégep international à 1 255 890 \$. À ce montant, il faut ajouter 203 477 \$ représentant 10 % des montants forfaitaires payés par les étudiants internationaux pour obtenir le montant global reçu par les collèges pour la formation des étudiants internationaux, soit 1 459 367 \$. Ces mêmes étudiants paient 2 034 766 \$ en droits de scolarité pour leur formation. Ainsi, ce mode de financement permet au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de conserver annuellement 575 399 \$ à même les montants payés par les étudiants internationaux du Québec non exemptés des frais supplémentaires. Puisque 78 % des étudiants internationaux du Québec poursuivent des études à Montréal, nous pouvons évaluer que de ce montant, 448 811 \$ est attribuable aux étudiants internationaux des collèges montréalais. Cela équivaut approximativement à un montant annuel de 533 \$ par étudiant payant les droits de scolarité.

Le niveau de financement des étudiants internationaux dans les collèges crée un problème sérieux aux établissements. Ceci est inacceptable compte tenu du fait que les droits de scolarité chargés aux étudiants s'avèrent beaucoup plus élevés que le montant dont disposent les établissements pour leur formation. Ainsi, les étudiants paient des montants plus importants pour leurs études que les sommes investies dans leur formation et leur soutien, alors que les collèges manquent cruellement de ressources financières pour assurer adéquatement l'accueil et l'intégration de ces étudiants. Une des conséquences de ce mode de financement est que les collèges ne disposent pas d'incitatifs suffisant à recruter des étudiants internationaux.

Des droits de scolarité compétitifs

Par ailleurs, pour permettre aux établissements collégiaux d'effectuer des activités fructueuses de recrutement d'étudiants internationaux, il est également primordial que les frais de scolarité des étudiants étrangers soient compétitifs avec ceux demandés dans les autres provinces canadiennes, ainsi qu'ailleurs dans le monde.

À cet égard, le *Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ)* a effectué une brève comparaison entre les frais de scolarité payés par les étudiants étrangers au Québec et dans d'autres provinces canadiennes. Il en ressort que le Québec est compétitif face à l'Ontario pour certains programmes, comme les techniques humaines et administratives, et que les coûts sont équivalents pour les techniques physiques et techniques des arts et lettres. Cependant, les frais ne sont pas compétitifs pour les techniques biologiques. Également, le CCAFÉ mentionne que « les droits exigés dans certains collèges ontariens demeurent plus avantageux puisque, dans certains cas, la somme des droits et des

*autres frais, y compris l'assurance santé, ne dépasse pas les droits exigés au Québec*²⁸. » La variation des droits de scolarité entre l'Ontario et le Québec est notamment liée au fait qu'en Ontario, les collèges sont libres de fixer les droits de scolarité des étudiants étrangers, ceux-ci varient donc entre les établissements et les programmes. Ayant examiné les droits de scolarité exigés dans les collèges des provinces maritimes, le CCAFÉ démontre qu'il coûte moins cher d'étudier dans ces provinces qu'au Québec.

Malgré cette comparaison, il est difficile de statuer sur l'aspect compétitif ou non des droits de scolarité exigés, au Québec, des étudiants étrangers. **Néanmoins, nous réitérons la primauté du principe que ces droits soient compétitifs et le demeurent.** D'ailleurs, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études souligne que *« pour réussir à attirer un plus grand nombre d'étudiants étrangers [dans les établissements collégiaux], il est important non seulement que les droits exigés soient compétitifs, mais aussi que les établissements puissent avoir les moyens de jouer un rôle actif dans le recrutement, l'accueil et l'encadrement de ces étudiants*²⁹. » Cet avis est largement partagé par la communauté montréalaise.

Objectif poursuivi : **Que les collèges disposent d'incitatifs pour recruter des étudiants internationaux et qu'ils aient la capacité d'assurer adéquatement l'accueil et l'intégration de ceux-ci, à un coût compétitif pour les étudiants.**

RECOMMANDATION 1:

- Modifier les règles régissant la subvention accordée aux établissements collégiaux pour ce qui est des étudiants internationaux, de manière à permettre aux établissements de conserver une plus grande partie des droits de scolarité des étudiants étrangers dans le but d'offrir des services adéquats d'accueil et d'intégration à cette clientèle.

²⁸ Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007*, 2005, p. 23.

²⁹ *Ibid.*, p. 27.

2.2.2 Au niveau universitaire

Les étudiants au 1^{er} cycle

Comme cela a été mentionné précédemment, 71 % des étudiants universitaires internationaux à Montréal sont inscrits au premier cycle universitaire, ce qui représente 11 170 personnes.

Les coûts de formation exigés à ceux-ci sont constitués des frais de base demandés à tous les étudiants (approximativement 1 668,30 \$ par année pour des études à temps plein) auxquels est ajouté un montant forfaitaire adressé aux étudiants étrangers (à moins que ceux-ci aient obtenu une exemption). Ce montant est :³⁰

- de 307 \$ par crédit pour des études de premier cycle dans les secteurs médical, périmédical, paramédical, des arts, des sciences pures, des sciences appliquées;
- de 270 \$ par crédit pour des études de premier cycle dans les secteurs des sciences humaines, de l'éducation, de l'administration, des lettres et le droit.

Ainsi, pour un étudiant étranger poursuivant des études à temps plein en sciences humaines (30 crédits par année), le coût annuel des études est de 9 768,30 \$, comparativement à 1 668 \$ pour les étudiants québécois. Dans les deux cas, s'ajoutent à ces montants les frais d'admission et d'inscription, les frais afférents, les frais reliés au matériel pédagogique et les cotisations aux associations étudiantes. Les étudiants internationaux doivent également payer des primes d'assurance (santé et d'hospitalisation).

Une mesure communément utilisée pour mesurer le nombre d'étudiants dans les universités, et qui sert notamment à déterminer le financement, est l'effectif étudiant équivalent temps plein (EEETP). L'EEETP diffère du nombre global d'étudiants puisque tous les étudiants ne sont pas inscrits à temps plein, mais aussi puisqu'il tient compte des étudiants sur l'ensemble de l'année scolaire et non uniquement pour le trimestre d'automne. Ainsi, en 2004-2005, selon les données préliminaires, les universités québécoises comptaient un total de 15 386 étudiants internationaux équivalent temps plein (EEETP), dont 10 192 poursuivaient des études de premier cycle universitaire. De ce nombre, 68 % étaient assujettis aux droits de scolarité supplémentaires s'adressant aux étudiants internationaux.

Tableau 7. Effectif étudiant équivalent temps plein étranger au premier cycle dans les universités québécoises et effectif assujetti aux droits de scolarité supplémentaires, 2004-2005, données préliminaires³¹

	Total	Assujetti	%
1 ^{er} cycle à 307 \$ par crédit	4349	3245	74,6 %
1 ^{er} cycle à 270 \$ par crédit	5843	3663	62,7 %
Total 1 ^{er} cycle	10 192	6908	67,8 %

³⁰ Données issues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2004-2005 et Règle concernant l'octroi d'une subvention relative au recomptage de l'effectif étudiant 2004-2005*, Gouvernement du Québec, 2005.

³¹ Données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, dans son plus récent rapport, propose une comparaison des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers au Québec par rapport à cinq grandes universités canadiennes.

Tableau 8. Droits de scolarité exigés des étudiants étrangers au premier cycle universitaire. Montants inférieurs et supérieurs, 2005-2006³²

	Montant inférieur	Montant supérieur	Écart
Toronto ¹	11 168 \$	40 000 \$	258 %
Ottawa	12 630 \$	20 250 \$	60 %
York	11 446 \$	14 183 \$	24 %
Alberta	15 352 \$	20 981 \$	37 %
Colombie-Britannique (UBC)	16 620 \$	17 228 \$	4 %
Québec	10 092 \$	11 247 \$	11 %

¹ Seul établissement hors Québec à offrir médecine et art dentaire aux étudiants étrangers.

Comme le comité le note, « les droits en vigueur au Québec pour le 1^{er} cycle se comparent avantageusement avec ceux exigés dans les cinq universités canadiennes hors Québec qui accueillent un nombre important d'étudiants étrangers³³. »

Comme dans le cas des collèges, mentionné précédemment, le fait que les étudiants internationaux du premier cycle fassent l'objet du même financement que les étudiants réguliers constitue une **importante sous-évaluation de l'investissement nécessaire au recrutement international et de celui requis pour les différents services d'accueil et d'intégration**. Cela freine également la possibilité d'accroître le nombre d'étudiants internationaux, puisque les établissements ont peu d'incitatifs à effectuer du recrutement.

De plus, ces étudiants internationaux paient un montant pour leur formation qui est largement supérieur au montant dont disposent les établissements d'enseignement pour assurer leur formation. En effet, la différence entre le montant reçu par les établissements montréalais pour la formation des étudiants internationaux de 1^{er} cycle et le montant payé par ces étudiants a été évalué à 12 millions de dollars par année.

Objectif poursuivi : Que les universités québécoises disposent d'incitatifs pour recruter des étudiants internationaux au 1^{er} cycle et qu'elles aient la capacité de les accueillir et de leur offrir un soutien à l'intégration, à un cout raisonnable pour les étudiants.

RECOMMANDATION 2:

- Que le gouvernement engage des discussions avec les chefs des établissements universitaires afin de trouver les moyens de réaliser l'objectif poursuivi.

³² Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *op.cit.*, p. 20

³³ *Ibid.*, p. 22.

Les étudiants aux 2^e et 3^e cycles

Même s'ils ne représentent que 29 % de l'ensemble des étudiants étrangers universitaires poursuivant des études à Montréal, les étudiants de deuxième et troisième cycles universitaires sont d'un intérêt bien particulier. Rappelons qu'au troisième cycle, les étudiants internationaux correspondent à 29 % de l'effectif total, ce qui implique qu'un étudiant sur trois poursuivant des études de troisième cycle universitaire à Montréal est un étudiant étranger. En plus de contribuer directement aux efforts de recherche et d'innovation de la métropole, ces étudiants sont ceux qui ont le potentiel d'immigration (à la fin du parcours scolaire) le plus élevé. En effet, 30 % des étudiants internationaux effectuant des études de 2^e et 3^e cycles universitaires s'établissent à Montréal d'une manière permanente, par comparaison à un taux de 20 % pour les étudiants de 1^{er} cycle universitaire.

À l'heure actuelle, les montants forfaitaires exigés des étudiants internationaux représentent 270 \$ par crédit au deuxième cycle et 238 \$ par crédit au troisième cycle universitaire. Pour une année scolaire à temps plein (5 cours par session de 3 crédits chacun, 2 sessions), un étudiant international de deuxième cycle aura à payer 8 100 \$ en frais de scolarité supplémentaire et un étudiant de troisième cycle, 7 140 \$, en plus des frais de scolarité réguliers de 1 668,30 \$, auxquels s'ajoutent les différents frais d'admission, d'administration, etc.

Pour l'année 2004-2005, l'effectif étudiant équivalent temps plein (EEETP) – données préliminaires -- pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs était de 5 194 personnes. De ce nombre, 55 % payaient les droits de scolarité supplémentaires, c'est donc plus de la moitié des étudiants aux cycles supérieurs à Montréal qui avaient à payer de tels montants.

Tableau 9. Effectif étudiant équivalent temps plein étranger aux cycles supérieurs dans les universités québécoises et effectif assujéti aux droits de scolarité supplémentaires, 2004-2005, données préliminaires³⁴

	Total	Assujettis	%
2 ^e cycle	3485	2090	60,0 %
3 ^e cycle	1709	746	43,7 %
Total cycles supérieurs	5194	2836	54,6 %

Le recrutement de ces étudiants est effectué dans une perspective de recrutement des forces vives en recherche au niveau mondial, et les différents pays se livrent une concurrence féroce pour recruter ces meilleurs étudiants. Plusieurs universités offrent aux étudiants de payer le coût de leurs études et leurs offrent des bourses ou des emplois rémunérés pour couvrir leurs frais de subsistance. Mentionnons que le récent avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études établit le constat suivant en comparant le Québec aux cinq universités canadiennes hors Québec accueillant un nombre important d'étudiants étrangers : « *Aux cycles supérieurs, les droits de scolarité, du moins en ce*

³⁴ Données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

qui concerne le montant inférieur, étaient parmi les plus élevés en 2004-2005 alors qu'ils sont dans la moyenne en 2005-2006 ³⁵. »

Tableau 10. Droits de scolarité exigés des étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs. Montants inférieurs et supérieurs, 2004-2005, 2005-2006³⁶

	2004-2005		2005-2006	
	Montant inférieur	Montant supérieur	Montant inférieur	Montant supérieur
Toronto	9 704 \$	34 554 \$	12 000 \$	36 037 \$
Ottawa	8 364 \$	16 000 \$	12 786 \$	24 000 \$
York	7 515 \$	23 481 \$	7 515 \$	23 474 \$
Alberta	6 385 \$	12 770 \$	10 803 \$	33 498 \$
Colombie-Britannique (UBC)	3 712 \$	7 200 \$	3 786 \$	7 200 \$
Québec	8 808 \$	9 768 \$	9 040 \$	10 092 \$

La position du Québec n'est pas satisfaisante. **Il nous faut faire davantage d'efforts si l'on veut être en mesure de recruter les meilleurs étudiants.** À l'heure actuelle, les universités montréalaises ne peuvent concurrencer les autres destinations d'études et éprouvent ainsi de la difficulté à attirer les meilleurs étudiants. Non seulement les frais de scolarité forfaitaires ne sont pas avantageux pour ces étudiants en comparaison avec ceux qu'ils ont à payer pour d'autres destinations, mais en plus, il existe un faible nombre de bourses d'excellence auxquelles ceux-ci ont accès. Par exemple, les étudiants étrangers ne sont pas admissibles aux différentes bourses des conseils subventionnaires et les programmes de bourses à leur attention sont timides, comme le programme du Fonds de recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) qui attribue 30 bourses par année à des étudiants étrangers de troisième cycle. Cela a pour effet de réduire les incitatifs pour ces étudiants à poursuivre des études au Québec.

Certaines universités pallient ce manque de compétitivité en dédiant d'importantes sommes à des bourses à l'intention des meilleurs candidats étrangers, mais ces initiatives demeurent marginales et n'ont pas un effet incitatif global.

Les établissements doivent disposer des moyens nécessaires leur permettant d'attirer les meilleurs étudiants au niveau international.

Objectif poursuivi : **Que les universités québécoises puissent offrir aux étudiants internationaux de 2^e et 3^e cycles universitaires des conditions d'accueil qui soient compétitives sur le plan international.**

³⁵ Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *op.cit.*, p. 22.

³⁶ *Ibid.*

RECOMMANDATION 3 :

- Que le gouvernement engage des discussions avec les chefs des établissements universitaires afin que les étudiants aux cycles supérieurs en recherche ne soient plus assujettis aux montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers³⁷, ou que ces étudiants internationaux aux cycles supérieurs aient accès à des bourses d'exemptions leur permettant de ne pas payer les montants forfaitaires.

RECOMMANDATION 4 :

- Que davantage de bourses d'excellence soient offertes aux étudiants internationaux :
 - o par la création de nouvelles bourses par les gouvernements ou en offrant la possibilité aux étudiants étrangers de poser leur candidature dans le cadre des bourses des conseils subventionnaires fédéraux et québécois;
 - o par une fondation instaurant des bourses d'excellence pour encourager les étudiants étrangers à obtenir un diplôme universitaire dans un établissement montréalais dans un programme de recherche aux cycles supérieurs. Cette initiative pourrait inciter les étudiants à s'établir ici, surtout si la bourse est attribuée en échange de quelques années à temps complet sur le marché du travail.

³⁷ En se basant sur les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2005-2006* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, on estime que les frais forfaitaires payés par l'ensemble des étudiants étrangers aux cycles supérieurs étaient évalués à 21,8 millions de dollars pour l'ensemble du Québec et à 18,2 millions de dollars pour la région de Montréal. Les données disponibles ne permettent pas d'établir avec précision la proportion de ce montant payé par les étudiants aux cycles supérieurs en recherche uniquement.

2.3 Des efforts de recrutement accrus et des procédures simplifiées

À la base d'un recrutement plus intensif des étudiants internationaux se trouvent les méthodes employées par les établissements d'enseignement et par les gouvernements pour solliciter ces étudiants.

Les campagnes de promotion sont importantes, certes, mais il est également primordial que les contraintes administratives liées aux procédures d'arrivée n'entravent ou ne freinent pas le désir des futurs étudiants de poursuivre des études à Montréal. C'est pourquoi un recrutement accru et simplifié doit tenir compte à la fois de la promotion et des alliances internationales ainsi que de l'abolition des contraintes administratives. Il est, à cet égard, incontournable que les différentes politiques liées au recrutement des étudiants internationaux soient harmonisées aux nouvelles réalités.

2.3.1 Promotion internationale et alliances stratégiques

Toutes les actions proprement liées aux relations internationales et qui permettent de constituer les bases d'un recrutement efficace sont fondamentales. Elles se résument principalement à la promotion à l'étranger et à la conclusion d'ententes entre des pays, des villes ou des établissements favorisant la mobilité internationale.

Actuellement, la promotion internationale est assurée par un ensemble d'acteurs. Les gouvernements du Québec et du Canada se sont dotés de différents moyens visant à favoriser le recrutement d'étudiants internationaux. Néanmoins, plusieurs intervenants et études soulignent que des efforts plus soutenus et proactifs des autorités gouvernementales à l'étranger pourraient grandement favoriser un meilleur recrutement. Pour ce faire, il importe que les autorités gouvernementales à l'étranger soient bien informées des possibilités de poursuivre des études au Québec, des démarches à entreprendre, et que la volonté du Québec de se démarquer comme destination d'études privilégiée soit transmise à travers le monde. Les intervenants gouvernementaux sur le terrain doivent devenir des ambassadeurs relatant les multiples avantages de poursuivre des études au Québec, notamment dans une perspective d'immigration.

En plus des autorités gouvernementales à l'étranger, certaines délégations gouvernementales sillonnent le monde afin de promouvoir le Québec. Ces délégations devraient notamment faire la promotion du Québec comme destination d'études et présenter les possibilités d'immigration pouvant y être rattachées. Également, les établissements d'enseignement réalisent plusieurs activités de promotion internationale, seuls ou sous les auspices de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

Toutes ces initiatives extrêmement pertinentes nous amènent néanmoins à la nécessité d'élaboration un plan d'action de recrutement international concerté, proactif, réunissant

tous les niveaux d'intervention. Il importe de s'assurer que tous les acteurs agissant pour faire la promotion du Québec à l'étranger œuvrent de pair plutôt que dans une dynamique de compétition.

Les actions menées notamment par ÉduFrance, le Deutscher Akademischer Austausch Dienst (DAAD) en Allemagne, le regroupement des universités en Australie, les universités britanniques et le British Council, ainsi que plusieurs autres pays, représentent une concurrence agressive pour recruter ces mêmes étudiants étrangers, ce qui renforce l'importance d'une promotion concertée. Les arguments pour choisir Montréal et le Québec comme destinations d'études sont nombreux : nous sommes Nord-Américains sans être Américains; nous sommes une ville française où l'anglais se porte bien (53 % de la population de la région métropolitaine de Montréal est bilingue selon le recensement 2001), et sommes ouverts au plurilinguisme; nous sommes le milieu universitaire le plus européen des Amériques; nous offrons une grande qualité d'encadrement académique aux étudiants, et nos milieux de vie, notamment la ville de Montréal, sont extrêmement sécuritaires, tout comme les campus le sont, etc. Il importe de mettre ces atouts en valeur.

Sur le plan de la mobilité internationale et des programmes d'échange, la multiplication des initiatives doit être encouragée. Plusieurs niveaux d'ententes peuvent être envisagés. Des ententes entre certains pays peuvent favoriser la mobilité des étudiants. Également, des ententes entre des villes peuvent être conclues. Il faut, à cet égard, encourager la concrétisation d'ententes entre Montréal et d'autres grandes métropoles jumelées à la ville ou faisant partie de son réseau international. Finalement, les ententes inter-établissements favorisent à la fois la mobilité de leurs propres étudiants, l'accueil d'étudiants étrangers, ainsi que la mobilité des chercheurs et des professeurs provenant d'universités étrangères.

Néanmoins, à l'heure actuelle, les nouvelles règles régissant les échanges étudiants pénalisent les établissements d'enseignement québécois qui reçoivent un grand nombre d'étudiants en programme d'échange. En effet, depuis 2002, des mesures transitoires ont été mises en place afin qu'à terme, le financement des étudiants internationaux effectuant un échange soit calculé selon la parité.

Ce principe implique que les établissements reçoivent un financement lié au nombre de leurs étudiants participant aux échanges plutôt que selon le nombre d'étudiants de l'étranger accueillis. Cela crée un important manque à gagner pour les établissements puisqu'un nombre beaucoup plus important d'étudiants internationaux viennent poursuivre des études dans le cadre d'un échange par rapport au nombre d'étudiants québécois se rendant à l'étranger pour un tel échange. Par exemple, en ce qui concerne les programmes d'échange de la CREPUQ, ce ratio était de 3 pour 1 en 2004.³⁸ Pour les étudiants français, ce ratio était plutôt de 5 pour 1 en 2003. La pénalité qu'ont à assumer les établissements est également fonction du cycle et du programme d'études des étudiants.

³⁸ Conseil supérieur de l'éducation, *L'internationalisation : Nourrir le dynamisme des universités québécoises. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, Gouvernement du Québec, 2005, p. 34

Pour palier ce problème, deux solutions doivent être envisagées. Premièrement, les règles de financement régissant les échanges étudiants doivent être ajustées pour tenir compte de la réalité. Néanmoins, des efforts doivent être consentis pour favoriser une plus grande mobilité des étudiants québécois. Dans ce cadre, il importe que les curriculumms soient organisés de manière à favoriser la mobilité des étudiants.

À titre d'exemple, l'Université de Colombie-Britannique (UBC) a un programme « Go Global », où les étudiants sont incités à effectuer une expérience à l'étranger. UBC a conclu des partenariats avec 150 universités dans 35 pays. Au Québec, l'Université Laval fait des efforts en ce sens avec son programme de mobilité *Profil international* (PI), qui s'adresse exclusivement aux étudiants de premier cycle et de deuxième cycle inscrits dans un programme régulier. Ces étudiants peuvent effectuer à l'étranger une partie de leur scolarité. Cette forme de mobilité étudiante s'insère dans le cadre des programmes d'échanges structurés dans lesquels : une entente est signée, de programme à programme, avec un établissement hors Canada; l'établissement d'accueil offre des cours de qualité égale et permet des spécialisations dans certains domaines; l'étudiant choisit ses cours dans une liste approuvée à l'avance par sa direction de programme et il est assuré d'obtenir des crédits à son retour; l'université facilite et finance l'apprentissage des langues (possibilité de financement selon le niveau de langue, une bourse de mise à niveau langagière de 2 000 \$ est remise pour des cours de langues intensifs); l'étudiant participant au premier cycle reçoit une bourse de 2 500 \$ par session pour un maximum de deux sessions, l'étudiant participant du deuxième cycle reçoit une bourse de 2 500 \$ pour une seule session; l'étudiant bénéficie d'une allocation de transport fixe qui varie selon la destination; l'étudiant bénéficie d'une formation prédépart et finalement, le diplôme des participants porte la mention «Profil international».

Objectifs poursuivis : Que la promotion internationale du Québec comme destination d'études soit renforcée et que tous les leviers dont nous disposons pour ce faire soient proactifs et complémentaires dans le recrutement d'étudiants internationaux.

Que soient multipliées les ententes favorisant la mobilité étudiante et la collaboration entre les chercheurs, dans la mesure où de telles ententes permettent de positionner davantage les universités d'ici auprès des clientèles estudiantines étrangères, et ce, tout en créant des occasions supplémentaires de collaboration entre chercheurs.

RECOMMANDATION 5 :

- Définir une stratégie de marketing et de recrutement proactive regroupant l'ensemble des intervenants et incluant le développement d'outils et de documents d'information présentant les nombreux avantages de poursuivre des études au Québec, notamment dans une perspective d'immigration.

RECOMMANDATION 6 :

- Créer un fonds gouvernemental appuyant la mise en œuvre de cette stratégie.

RECOMMANDATION 7 :

- Élaborer une campagne de promotion sur les études collégiales et universitaires à Montréal, mettant en évidence les caractéristiques distinctives de la ville comme lieu d'études.

RECOMMANDATION 8 :

- Assurer une mobilisation plus optimale des présences canadiennes et québécoises à l'étranger, notamment :
 - o en renforçant le rôle des missions internationales et des bureaux ou ambassades afin de recruter des étudiants internationaux;
 - o en développant des moyens pour maximiser le rôle des étudiants internationaux ayant poursuivi des études au Québec et étant de retour dans leur pays d'origine (le réseau des « *alumni* »).

RECOMMANDATION 9 :

- Conclure davantage d'ententes entre les pays, les villes et les établissements pour favoriser la mobilité étudiante et les collaborations ainsi que faciliter les échanges pour les étudiants.
 - o Améliorer la mobilité des étudiants québécois, particulièrement en facilitant l'inscription d'une expérience internationale au sein de leur curriculum.
 - o Réviser le mode de financement des programmes d'échange selon la parité, de manière à ne pas indûment défavoriser les établissements québécois qui reçoivent des étudiants en échange.
 - o Miser sur des initiatives communes avec le réseau international de la Ville de Montréal comme les villes jumelées à Montréal et les réseaux dont Montréal fait partie (ex. : Métropolis) et conclure des accords visant les échanges étudiants entre toutes les universités montréalaises et celles des villes partenaires.
 - o Favoriser la signature d'ententes bilatérales avec des pays ciblés et développer une stratégie de marketing visant le recrutement intensif d'étudiants en provenance de ces pays.
Par exemple, cela pourrait prendre la forme d'une entente pour les Amériques (ex.: programme de type «ERASMUS»).

2.3.2 Éliminer les contraintes administratives

Les étudiants désirant poursuivre des études au Québec doivent faire face à un long processus administratif avant de voir leur projet concrétisé. Pour plusieurs, ce processus est parsemé d'embûches qui ralentissent les démarches et qui peuvent aller jusqu'à anéantir leur projet.

Une fois admis dans un établissement d'enseignement québécois et après avoir obtenu leur lettre d'admission, les futurs étudiants internationaux doivent obtenir au minimum deux documents : un Certificat d'acceptation du Québec pour études (CAQ) et un permis d'études. Pour plusieurs, la lourdeur administrative et la lenteur d'obtention du CAQ et du permis d'études, en plus du grand nombre de documents qui doivent être soumis, sont un frein réel à la poursuite des études au Québec. Selon une enquête menée en 2004 auprès des étudiants étrangers au Canada par le Bureau canadien de l'éducation internationale : *« Plus de la moitié des étudiants, soit 54 %, ont déclaré avoir éprouvé des difficultés avec les agents d'immigration du Canada, tant dans leur pays d'origine qu'au port d'entrée canadien, ou lors du renouvellement ou de la modification de leur permis d'études au Canada. La doléance la plus fréquemment rapportée quant aux contacts avec les services d'immigration est la lenteur du traitement des demandes³⁹. »*

Un autre problème important est l'inadéquation entre les discours et les politiques administratives. Par exemple, le fait de ne pas pouvoir prouver qu'un futur étudiant étranger retournera dans son pays d'origine à la fin de ses études constitue toujours un motif de refus, alors qu'une puissante volonté collective québécoise tend à réaliser une promotion internationale tournée vers les potentiels d'immigration à la fin des études et vers la facilitation des démarches d'immigration à ce même moment. À ce sujet, les documents d'Immigration Canada sont très clairs : *« Quelles sont les exigences de base à remplir [pour obtenir un permis d'études au Canada]? Vous devez démontrer à l'agent que vous remplissez les exigences de la Loi et du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés du Canada, et que votre séjour au Canada est temporaire. Vous devez en outre convaincre l'agent que vous serez en mesure de quitter le Canada à la fin de vos études [...].⁴⁰ »*

Le Conseil supérieur de l'éducation relate également cette réalité : *« [...] dans le milieu universitaire québécois, on cite divers cas d'étudiants ressortissants de pays étrangers, répondant aux critères d'admission aux programmes universitaires québécois et à qui les universités font des offres d'admission, mais qui n'arrivent pas à satisfaire aux exigences établies en matière d'obtention de visa ou d'immigration⁴¹. »* Cette situation est également rencontrée dans les collèges.

³⁹ Prairie Research Associates, *Le Canada au premier rang. L'enquête de 2004 sur les étudiants étrangers*, préparé pour le Bureau canadien de l'éducation internationale, 2004, p. IV.

⁴⁰ Citoyenneté et Immigration Canada, *Étudier au Canada. Présenter une demande de permis d'études à l'extérieur du Canada*, Gouvernement du Canada, 2005, p. 5.

⁴¹ Conseil supérieur de l'éducation, *op.cit.*, p. 37.

Il serait ici fastidieux de relever l'ensemble des contraintes administratives auxquelles font face les futurs étudiants internationaux. Il est nécessaire qu'une évaluation globale et exhaustive des différentes démarches à réaliser pour ceux-ci soit effectuée et que l'ensemble des obstacles constatés soient contournés rapidement. D'une manière générale, ces démarches devraient être organisées de manière à simplifier au maximum la vie de ces étudiants.

Objectif poursuivi: Simplifier et faciliter les démarches en vue de la poursuite d'études au Québec.

RECOMMANDATION 10 :

- Effectuer une évaluation globale de l'ensemble des démarches administratives devant être réalisées par un futur étudiant étranger et modifier les règles de manière à améliorer, à accélérer, à simplifier le processus et à lever l'ensemble des obstacles visant à se procurer et à renouveler les visas, CAQ et permis d'études, tout en s'assurant que les règles administratives sont en phase avec la volonté politique, notamment en ce qui concerne l'éventuel besoin d'une main-d'œuvre qualifiée.

RECOMMANDATION 11 :

- S'assurer que les futurs étudiants étrangers puissent réaliser les différentes procédures administratives, peu importe le lieu à partir duquel ils font les démarches.

À l'heure actuelle, une personne ne peut faire une demande de visa d'étudiant sans avoir à quitter le pays alors que les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, entre autres, ont tous franchi ce pas. Offrir aux visiteurs cette possibilité, sous certaines conditions, permet, par exemple, à des étudiants qui suivent des cours de langue ou qui font des stages de courte durée au Québec de poursuivre leur séjour en demandant un changement de statut sur place s'ils choisissent de s'inscrire dans des universités québécoises et qu'ils y sont acceptés. Cela simplifierait beaucoup les procédures pour les visiteurs souhaitant devenir étudiants au Canada, en plus de devenir un élément favorisant leur recrutement par nos établissements.

2.4 Une meilleure intégration à la société québécoise

Plusieurs éléments permettraient de faciliter l'intégration des étudiants internationaux à la société québécoise. D'une part, cela contribuerait à enrichir leur séjour à Montréal, faciliterait leur enracinement dans la société québécoise, augmenterait les chances que ceux-ci aient le désir de demeurer à Montréal à la fin de leurs études; d'autre part, cela permettrait de générer des occasions d'enrichissement culturel pour les Québécois. Comme le disent franchement certains intervenants agissant auprès des étudiants internationaux, « il faut sortir les étudiants internationaux des campus ».

Pour ce faire, la récente entente sur le travail hors campus constitue une importante amélioration. Rendre possible le travail hors campus des étudiants internationaux pendant leurs études, et ce, partout au Québec, constitue une manière privilégiée de permettre à ces étudiants de tisser des liens et peut contribuer à faciliter l'obtention d'un emploi à la fin de leurs études. Néanmoins, certaines améliorations pourraient être apportées à ce programme, comme une réduction de la période d'attente avant d'obtenir la possibilité de demander un permis de travail. Également, il est envisageable qu'une campagne de promotion auprès des employeurs soit nécessaire afin de leur faire connaître cette nouvelle disposition et ainsi d'empêcher une discrimination systématique des étudiants étrangers, faute d'information. Finalement, certains craignent que cette nouvelle charge de travail pour Citoyenneté et Immigration Canada vienne augmenter les délais de délivrance des permis de travail, ce qui contreviendrait au bon déroulement des opérations.

Plusieurs autres moyens peuvent être envisagés pour faciliter l'intégration des étudiants internationaux; par exemple, améliorer la possibilité de réaliser des stages en entreprise ou dans les universités en région et faciliter l'apprentissage du français et de l'anglais comme langue seconde.

Objectif poursuivi : Donner les moyens aux étudiants internationaux de se familiariser avec la société québécoise en multipliant les occasions de maillage et d'échange.

RECOMMANDATION 12 :

- Offrir, dès l'inscription des étudiants étrangers dans leur pays d'origine, l'information visant à leur permettre le meilleur accueil possible et à alimenter leur intérêt pour Montréal.

RECOMMANDATION 13 :

- Proposer des moyens permettant aux étudiants internationaux de réaliser des expériences diverses facilitant leur intégration à Montréal et au Québec; par exemple :
 - o en améliorant la possibilité pour ceux-ci de réaliser des stages en entreprises, notamment dans le cadre de leur cursus académique. Les stages offrent l'avantage d'acquérir une première expérience de travail

québécoise et peuvent faciliter l'intégration sur le marché du travail par la suite;

- o en développant des ententes permettant aux étudiants internationaux qui le désirent, de réaliser une expérience hors Montréal dans le cadre de leurs études au Québec.

RECOMMANDATION 14 :

- Multiplier les occasions pour les étudiants étrangers de faire des apprentissages linguistiques, en misant davantage sur la capacité de Montréal d'offrir des formations en français et en anglais. Par exemple, offrir la possibilité aux étudiants internationaux de suivre des cours, des stages ou des jumelages linguistiques dans la langue officielle différant de leur langue d'études. Ces formations pourraient avoir lieu dans d'autres universités, ou des programmes de jumelages linguistiques inter-établissements pourraient être organisés.

RECOMMANDATION 15 :

- Concernant le programme permettant aux étudiants internationaux de travailler hors campus :
 - o Travailler à l'amélioration continue du programme en visant une réduction du délai d'attente (de six mois à un trimestre) avant de pouvoir effectuer une demande de permis de travail.
 - o S'assurer que les demandes ne viendront pas allonger indument les délais d'obtention d'un permis de travail.
 - o Informer les employeurs de la disponibilité nouvelle des étudiants internationaux pour des emplois.

RECOMMANDATION 16 :

- Poser des gestes permettant aux étudiants de mieux connaître le milieu économique montréalais et d'y tisser des liens qui les inciteront à demeurer ici une fois leur diplôme obtenu.

RECOMMANDATION 17 :

- Renforcer la présence du secteur économique montréalais au cours des périodes de recrutement sur les campus et auprès des étudiants, notamment pour faciliter l'embauche de candidats étudiants et faire connaître à ces derniers les multiples entreprises présentes sur le territoire montréalais.

RECOMMANDATION 18 :

- Intensifier les contacts entre les étudiants internationaux et les étudiants québécois, par exemple en favorisant le partage d'appartements par l'entremise d'un organisme de référence sur le logement ou d'un mécanisme de coordination inter-établissement.

2.5 Un choix facilité : s'établir à Montréal

Dans la mesure où l'on considère que les étudiants internationaux représentent une source d'immigration privilégiée et qu'il est dans l'intérêt du Québec de faciliter les démarches des étudiants désirant demeurer au Québec à la fin de leurs études, certaines mesures doivent être prises. Principalement, trois éléments devraient être repensés à la lumière des nouveaux défis du Québec.

En premier lieu, la durée du permis de travail qu'on accorde sous certaines conditions aux étudiants étrangers à la fin de leurs études est jugée extrêmement courte. En effet, les étudiants étrangers peuvent travailler au Canada jusqu'à concurrence de 12 mois à la fin de leurs études, et ce, uniquement pour les régions métropolitaines de Montréal, de Toronto et de Vancouver. Partout ailleurs au Canada, ce permis de travail peut désormais être accordé pour deux ans. Il n'y a pas de raison valable pour que la région métropolitaine de Montréal soit exclue de cette nouvelle disposition visant à allonger la période où les étudiants internationaux peuvent travailler. Cette mesure contribuerait à faciliter le choix des étudiants internationaux de s'établir à Montréal à la fin de leurs études et d'y concrétiser leur projet de vie, en leur offrant une expérience suffisamment longue du marché du travail québécois.

Ensuite, toujours dans la mesure où l'on souhaite faciliter les démarches d'immigration des étudiants internationaux et augmenter le nombre de ceux-ci qui choisissent de s'établir ici, plusieurs personnes mentionnent que les étudiants devraient être davantage informés, dès les derniers semestres de leurs études, des occasions se présentant à eux de demeurer à Montréal, qu'il s'agisse de la poursuite des études, de l'obtention d'un permis de travail, ou des possibles démarches d'immigration. Il est capital que les étudiants ayant un intérêt pour l'une ou l'autre de ces avenues soient accompagnés dans leurs démarches, de manière à ce que le découragement ou le manque d'informations ne soit, en aucun cas, à la base d'un départ vers une autre destination.

Finalement, dans ce même objectif, il est nécessaire que les diverses procédures conduisant les étudiants internationaux à demeurer au Québec à la fin de leurs études soient allégées, simplifiées et facilitées afin de réduire au maximum les embûches administratives. Pour le moment, les étudiants internationaux désirant demeurer au Québec à la suite de leurs études doivent effectuer une demande de certificat de sélection et être acceptés dans l'une des trois catégories de travailleurs permanents (programme *Emploi assuré*, programme *Professions en demande*, programme *Employabilité et mobilité professionnelle*). L'obtention d'un certificat de sélection prend en moyenne neuf mois, le délai officiel étant de 6 à 18 mois. Par la suite, le gouvernement du Canada suit ses propres procédures avant d'accorder un visa d'immigration.

Actuellement, uniquement trois éléments diffèrent en ce qui concerne les étudiants étrangers par rapport aux immigrants réguliers. Premièrement, les étudiants peuvent faire une demande de certificat de sélection dans la dernière année de leurs études. Deuxièmement, puisque l'un des éléments nécessaires pour obtenir une réponse positive à

une demande de certificat de sélection consiste à avoir une expérience de travail, les étudiants internationaux ayant poursuivi des études au Québec (DEC technique, Bacc., Maîtrise, Doctorat) voient ce critère automatiquement jugé satisfait, même si ceux-ci n'ont pas travaillé au cours de leurs études. Finalement, un service personnalisé pour cette clientèle a été mis sur pied par le gouvernement du Québec. Pour le moment, deux personnes soutiennent ces étudiants dans la réalisation de leurs demandes. D'autres éléments pourraient être intégrés afin de faciliter davantage l'acceptation des étudiants internationaux.

Objectif poursuivi : **Faciliter la concrétisation du choix des étudiants internationaux de poursuivre leur projet de vie à Montréal à la fin de leurs études, si tel est leur désir.**

RECOMMANDATION 19 :

- Offrir aux diplômés de la région métropolitaine de Montréal la possibilité d'obtenir un permis de travail de deux ans à la fin de leurs études, ce qui est possible dans la plupart des villes canadiennes.

RECOMMANDATION 20 :

- Simplifier, accélérer et rendre plus flexibles les procédures administratives visant les étudiants internationaux désirant s'établir à Montréal à la suite de leurs études.

RECOMMANDATION 21 :

- Assurer une présence auprès des étudiants internationaux arrivant au terme de leurs études au Québec, notamment :
 - o en organisant sur le campus des séances d'information concernant les perspectives de vie au Québec;
 - o en informant les étudiants des possibilités s'offrant à eux et en les soutenant dans leurs démarches et dans les procédures administratives. Cette présence se doit d'être bien orchestrée entre les différents intervenants concernés;
 - o en encourageant la présence du monde des affaires dans les foires d'emplois et en entretenant un sentiment de proximité entre les étudiants et le milieu économique;
 - o en favorisant l'organisation et l'animation d'un réseautage sectoriel où les étudiants seraient mis en contact avec des entreprises ciblées actives dans leur domaine.

RECOMMANDATION 22 :

- Permettre aux étudiants internationaux ayant obtenu un permis de travail à la suite de leurs études au Québec d'être employés par le gouvernement du Québec. Actuellement, pour pouvoir travailler pour le gouvernement du Québec, une personne doit être citoyenne canadienne ou immigrante reçue.

Conclusion

Plusieurs initiatives sont actuellement en cours pour attirer davantage d'étudiants étrangers à Montréal et pour contribuer à en faire une région encore plus accueillante pour eux. Il est d'ailleurs de plus en plus évident pour les différents intervenants de la région que les étudiants internationaux sont un atout majeur pour le développement montréalais. Néanmoins, pour parvenir aux objectifs communs d'attraction, d'intégration et de rétention des étudiants internationaux, il faut développer de nouvelles initiatives décisives et consensuelles.

L'intervention concertée ne peut plus être repoussée. Montréal, et le Québec avec elle, doivent profiter des occasions actuelles. Les étudiants étrangers sont de plus en plus nombreux sur la scène internationale, surtout dans les pays de l'OCDE. Les établissements d'éducation, soutenus par les gouvernements, mettent tout en œuvre pour leur offrir des conditions de plus en plus intéressantes. Il est temps pour Montréal d'agir, particulièrement si l'on considère le recul que connaissent actuellement les États-Unis.

Notre action devra se déployer sur plusieurs tableaux. Avant tout, compte tenu de l'évolution de la réalité québécoise et de celle de la scène internationale, les politiques doivent s'ajuster. D'une part, les normes actuelles établissant les droits de scolarité et le financement des établissements d'éducation ne permettent pas à ceux-ci de répondre aux besoins créés par l'attrait et l'accueil des étudiants étrangers. D'autre part, la lourdeur et la lenteur des procédures administratives, au provincial et au fédéral, dissuadent bon nombre d'aspirants étudiants de compléter une demande d'admission dans les établissements montréalais, et découragent un important pourcentage de ceux qui viennent d'entreprendre les démarches nécessaires pour rester après leurs études.

Grâce aux ajustements majeurs proposés, les établissements d'éducation pourront développer de meilleurs services d'accueil pour les étudiants internationaux et, également, des stratégies de promotion plus efficaces. Il est en effet fondamental pour Montréal d'être plus présente sur la scène internationale dans le domaine du recrutement et de faciliter davantage la mobilité internationale ainsi que les programmes d'échange.

L'ensemble des propositions réunies dans ce document constitue un appel à une mobilisation montréalaise et québécoise afin de relever les défis soulevés par la question des étudiants internationaux. Montréal doit attirer davantage d'étudiants internationaux et exploiter les outils qu'elle possède pour mieux les accueillir. Nous sommes convaincus que la concentration de toutes nos forces permettra d'atteindre ces objectifs et de constater les effets bénéfiques de ces investissements pour le développement socioéconomique et culturel montréalais et québécois.

Bibliographie

- Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Bulletin de santé de Montréal : l'attraction, la formation et la rétention des talents*, 2005, 100 p.
- Citoyenneté et Immigration Canada, *Étudier au Canada. Présenter une demande de permis d'études à l'extérieur du Canada*, Gouvernement du Canada, 2005, 18 p.
- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007*, 2005, 53 p.
- Conseil supérieur de l'éducation, *L'internationalisation : Nourrir le dynamisme des universités québécoises. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, Gouvernement du Québec, 2005, 109 p.
- Fédération étudiante universitaire du Québec, *Le Québec et ses étudiants internationaux : leur rétention au cœur d'une politique d'immigration*, 2004, 20 p.
- Julien, Mélanie, *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises*, Sainte-Foy, Conseil supérieur de l'éducation, 2005, 103 p.
- La Presse, « L'Angleterre veut plus d'étudiants étrangers », 19 avril 2006.
- Le Monde, « Compétition mondiale acharnée autour de l'enseignement supérieur », 3 octobre 2002.
- Les Affaires, « La métropole met le savoir à contribution », 11 mars 2006, p. 39
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Document de consultation. Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Gouvernement du Québec, 2003, 34 p.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2004-2005 et Règle concernant l'octroi d'une subvention relative au recomptage de l'effectif étudiant 2004-2005*, Gouvernement du Québec, 2005, 149 p.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2005-2006*, Gouvernement du Québec, 2006, 143 p.
- Montréal International, *Les universités : catalyseurs du développement du Montréal métropolitain. Les retombées économiques*, 2004, 22 p.
- National Science Board, *Science and Engineering Indicators 2006*, 2006, Volume 1, 521 p.
- OCDE, *Enseignement supérieur : Internalisation et commerce*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, 2005, 361 p.
- Prairie Research Associates, *Le Canada au premier rang. L'enquête de 2004 sur les étudiants étrangers*, préparé pour le Bureau canadien de l'éducation internationale, 2004, p. IV.

- Renaud, Jean et Cayn, Tristan, *Un emploi correspondant à ses compétences ? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié*, 2005, 66 p.
- The Economist, « The brains business: a survey of higher education », 10 septembre 2005, p. 10
- The New York Times, « Imported Brains », 3 décembre 2005.

Membres du comité

Denis Thérien	Président du comité Vice-principal – Recherche et relations internationales, Université McGill
Paul É. Bourque	Directeur général, Cégep de Saint-Laurent
Roger Côté	Directeur général, Effectifs étudiants et Services aux étudiants, Université Concordia
Martha Crago	Vice-rectrice à la vie étudiante, Université de Montréal
Philippe-Olivier Giroux	Président, Conseil national des cycles supérieurs, Fédération étudiante universitaire du Québec
Keith W. Henderson	Directeur général, Cégep Jonh Abbott
Isabelle Hudon	Présidente et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Bernard de Jaham	Directeur de la mobilité internationale, Montréal International
Carole Lamoureux	Vice-rectrice aux études et à la vie étudiante, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Guy de Repentigny	Chef de division par intérim, Analyse et Marketing, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal
Caroline Rioux	Coordonnatrice, Forum jeunesse de l'île de Montréal

Les personnes suivantes ont été membres du comité au cours de l'année 2005-2006 :

Janyne H. Hodder	Présidente du comité jusqu'au mois de juin 2006 Vice-principale – Relations interinstitutionnelles, Université McGill
Guillaume Lavoie	Vice-président aux Affaires internationales et fédérales, Fédération étudiante universitaire du Québec

Résumé et recommandations

Le présent avis est divisé en deux parties. La première partie expose l'importance de l'enjeu des étudiants internationaux à Montréal, la seconde présente des propositions pour améliorer l'attraction, l'accueil et la rétention des étudiants internationaux.

L'enjeu des étudiants internationaux à Montréal

En 2001, on comptait 1,54 million d'étudiants internationaux dans les pays de l'OCDE. Les États-Unis, à eux seuls, accueillaient alors 29 % de ces étudiants et le Canada arrivait en septième position avec 3 % d'entre eux.

Pour sa part, le Québec accueille chaque année environ le tiers des étudiants internationaux du Canada. En 2004, ils étaient 21 539. De ce nombre, 79 % (16 962) étudiaient à Montréal. Le nombre d'étudiants internationaux au Québec est en constante augmentation. Au niveau collégial, ce nombre a crû de 62 % entre 2000 et 2004 et au niveau universitaire, il a triplé depuis les années 80.

On ne peut que se réjouir de l'augmentation du nombre d'étudiants internationaux à Montréal et au Québec, car leurs apports à la société sont multiples. Au-delà du précieux enrichissement culturel que signifie leur présence, ces étudiants apportent une contribution cruciale à la recherche et à l'innovation montréalaise. Également, compte tenu de l'urgence d'attirer à Montréal et au Québec des travailleurs du savoir, ces étudiants représentent un bassin d'immigration privilégié à ne pas négliger. À tous ces avantages s'ajoutent des retombées économiques importantes. Avant même le calcul des bénéfices indirects apportés par les étudiants internationaux, leur contribution directe annuelle à l'économie montréalaise est évaluée à un montant variant entre 250 et 400 millions de dollars.

Propositions pour améliorer l'attraction, l'accueil et la rétention des étudiants internationaux à Montréal

Si les avancées sont visibles en ce qui concerne la présence des étudiants internationaux à Montréal, celles-ci demeurent largement insuffisantes. Les acteurs montréalais et le gouvernement québécois doivent agir sur plusieurs fronts pour assurer à la fois une plus grande attraction, une meilleure intégration et une rétention supérieure des étudiants internationaux. Ceci est d'autant plus vrai qu'actuellement les conditions sont favorables pour se tailler une place intéressante dans le marché international compte tenu des nouvelles réalités américaines à la suite du 11 septembre 2001. Montréal doit profiter de cette occasion en développant des mesures décisives.

Des droits de scolarité compétitifs et un financement adéquat

En premier lieu, pour y parvenir, les établissements doivent bénéficier d'un **financement adéquat** pour accueillir et soutenir ces étudiants, ainsi que disposer **d'incitatifs** pour recruter les meilleurs d'entre eux. Le tout, dans un cadre où les droits de scolarité sont compétitifs aux plans national et international. Chaque niveau d'études connaît ses propres difficultés à ce sujet.

Au niveau collégial, les évaluations de Cégep International permettent de démontrer que les étudiants internationaux du Québec déboursaient annuellement 575 399 \$ de plus que le montant qui est investi par le gouvernement dans les collèges pour assurer leur formation, ce qui représente 533 \$ pour chaque étudiant montréalais payant les droits de scolarité. Ceci a notamment comme effet que les établissements ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer un accueil et un soutien à l'intégration adéquats à ces étudiants, à moins que ceux-ci y investissent des ressources additionnelles. Cette réalité vient réduire, par le fait même, les incitatifs dont disposent les collèges pour effectuer un important recrutement de cette clientèle internationale.

L'action concertée doit :

- o Viser à ce que les collèges disposent d'incitatifs pour recruter des étudiants internationaux et aient la capacité d'assurer adéquatement l'accueil et l'intégration de ceux-ci à un coût compétitif pour les étudiants.

RECOMMANDATION

1. Modifier les règles régissant la subvention accordée aux établissements collégiaux pour ce qui est des étudiants internationaux, de manière à permettre aux établissements de conserver une plus grande partie des droits de scolarité des étudiants étrangers dans le but d'offrir des services adéquats d'accueil et d'intégration à cette clientèle.

En ce qui concerne le premier cycle universitaire, la situation est similaire à celle vécue dans les collèges. En effet, les étudiants internationaux montréalais déboursaient annuellement 12 millions de dollars de plus que ce que reçoivent les établissements pour assurer leur formation. Encore ici, cela pose d'importantes contraintes au recrutement puisque les établissements ne disposent pas d'incitatifs pour recruter ces étudiants et manquent de ressources pour assurer adéquatement les frais reliés à l'accueil et au soutien à l'intégration de ces étudiants.

L'action concertée doit :

- o Viser à ce que les universités québécoises disposent d'incitatifs pour recruter des étudiants internationaux au 1er cycle et aient la capacité de les accueillir et de leur offrir un soutien à l'intégration, à un coût raisonnable pour les étudiants.

RECOMMANDATION

2. Que le gouvernement engage des discussions avec les chefs des établissements universitaires afin de trouver les moyens de réaliser l'objectif poursuivi.

La question des étudiants aux cycles supérieurs dans les universités se pose dans des termes bien différents. En effet, ce sont ces étudiants qu'il faut en priorité attirer à Montréal puisqu'ils contribuent de manière considérable aux travaux de recherche et d'innovation des universités montréalaises – ils représentent 12 % des étudiants montréalais de deuxième cycle et 29 % des étudiants montréalais de troisième cycle – et qu'ils sont ceux ayant le potentiel d'immigration (à la fin des études) le plus élevé – 30 % d'entre eux demeurent à Montréal sur une base permanente contre 20 % pour les étudiants de premier cycle.

C'est pour ces raisons qu'une intervention vigoureuse doit permettre d'attirer les meilleurs étudiants aux cycles supérieurs, en agissant simultanément sur les frais de scolarité et sur les bourses qui leur sont offertes. Les établissements doivent être en mesure d'entrer en compétition avec les autres grandes destinations d'étude cherchant à attirer ces étudiants.

L'action concertée doit donc :

- o Permettre que les universités québécoises puissent offrir aux étudiants internationaux de 2^e et 3^e cycles universitaires des conditions d'accueil qui soient compétitives sur le plan international.

RECOMMANDATIONS

3. Que le gouvernement engage des discussions avec les chefs des établissements universitaires afin que les étudiants aux cycles supérieurs en recherche ne soient plus assujettis aux montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers, ou que ces étudiants internationaux aux cycles supérieurs aient accès à des bourses d'exemptions leur permettant de ne pas payer les montants forfaitaires.
4. Que davantage de bourses d'excellence soient offertes aux étudiants internationaux :
 - par la création de nouvelles bourses par les gouvernements ou en offrant la possibilité aux étudiants étrangers de poser leur candidature dans le cadre des bourses des conseils subventionnaires fédéraux et québécois ;
 - par une fondation instaurant des bourses d'excellence pour encourager les étudiants étrangers à obtenir un diplôme universitaire dans un établissement montréalais dans un programme de recherche aux cycles supérieurs. Cette initiative pourrait inciter les étudiants à s'établir ici, surtout si la bourse est attribuée en échange de quelques années à temps complet sur le marché du travail.

Des efforts de recrutement accrus et des procédures simplifiées

Afin d'attirer davantage d'étudiants internationaux, les établissements supérieurs des pays d'accueil développent de plus en plus d'outils pour séduire cette clientèle et pour faciliter sa mobilité. La capacité d'attirer des étudiants étrangers dépend, entre autres, d'une promotion internationale efficace, de la multiplication des alliances stratégiques entre les pays ou entre les établissements d'enseignement, ainsi que de la réduction des contraintes administratives. Les établissements montréalais et québécois doivent pouvoir disposer de ressources et d'incitatifs leur permettant de déployer des **efforts de recrutement accrus** sur la scène internationale. De plus, les démarches des étudiants internationaux aspirant à étudier à Montréal doivent pouvoir se faire selon des **procédures simplifiées**.

L'action concertée doit :

- o Viser à ce que la promotion internationale du Québec comme destination d'études soit renforcée et que tous les leviers dont nous disposons pour ce faire soient proactifs et complémentaires dans le recrutement d'étudiants internationaux.
- o Viser à ce que les ententes favorisant la mobilité étudiante et la collaboration entre les chercheurs soient multipliées, dans la mesure où de telles ententes permettent de positionner davantage les universités d'ici auprès des clientèles estudiantines étrangères, et ce, tout en créant des occasions supplémentaires de collaboration entre chercheurs.

RECOMMANDATIONS

5. Définir une stratégie de marketing et de recrutement proactive regroupant l'ensemble des intervenants et incluant le développement d'outils et de documents d'information présentant les nombreux avantages de poursuivre des études au Québec, notamment dans une perspective d'immigration.
6. Créer un fonds gouvernemental appuyant la mise en œuvre de cette stratégie.
7. Élaborer une campagne de promotion sur les études collégiales et universitaires à Montréal, mettant en évidence les caractéristiques distinctives de la ville comme lieu d'études.
8. Assurer une mobilisation plus optimale des présences canadiennes et québécoises à l'étranger, notamment :
 - en renforçant le rôle des missions internationales et des bureaux ou ambassades afin de recruter des étudiants internationaux;
 - en développant des moyens pour maximiser le rôle des étudiants internationaux ayant poursuivi des études au Québec et étant de retour dans leur pays d'origine (le réseau des « alumni »).
9. Conclure davantage d'ententes entre les pays, les villes et les établissements pour favoriser la mobilité étudiante et les collaborations ainsi que faciliter les échanges pour les étudiants.
 - Améliorer la mobilité des étudiants québécois, particulièrement en facilitant l'inscription d'une expérience internationale au sein de leur curriculum.
 - Réviser le mode de financement des programmes d'échange selon la parité, de manière à ne pas indument défavoriser les établissements québécois qui reçoivent des étudiants en échange.
 - Miser sur des initiatives communes avec le réseau international de la Ville de Montréal comme les villes jumelées à Montréal et les réseaux dont Montréal fait partie (ex. : Métropolis) et conclure des accords visant les échanges étudiants entre toutes les universités montréalaises et celles des villes partenaires.
 - Favoriser la signature d'ententes bilatérales avec des pays ciblés et développer une stratégie de marketing visant le recrutement intensif d'étudiants en provenance de ces pays.
 - Par exemple, cela pourrait prendre la forme d'une entente pour les Amériques (ex : programme de type «ERASMUS »).

Également, elle doit :

- o Viser à simplifier et à faciliter les démarches en vue de la poursuite d'études au Québec.

RECOMMANDATIONS

10. Effectuer une évaluation globale de l'ensemble des démarches administratives devant être réalisées par un futur étudiant étranger et modifier les règles de manière à améliorer, à accélérer, à simplifier le processus et à lever l'ensemble des obstacles visant à se procurer et à renouveler les visas, CAQ et permis d'études, tout en s'assurant que les règles administratives sont en phase avec la volonté politique, notamment en ce qui concerne l'éventuel besoin d'une main-d'œuvre qualifiée.
11. S'assurer que les futurs étudiants étrangers puissent réaliser les différentes procédures administratives, peu importe le lieu à partir duquel ils font les démarches.

Une meilleure intégration à la société québécoise

Les étudiants internationaux doivent être suivis et soutenus dans l'ensemble de leur projet d'études à Montréal. Afin qu'ils puissent participer pleinement à la vie socioculturelle et au développement montréalais et afin que soient amenuisées les difficultés liées à la réalisation d'un projet d'études à l'étranger, on doit leur assurer **une meilleure intégration à la société québécoise**. L'action concertée doit :

- o Viser à donner les moyens aux étudiants internationaux de se familiariser avec la société québécoise en multipliant les occasions de maillage et d'échange.

RECOMMANDATIONS

12. Offrir, dès l'inscription des étudiants étrangers dans leur pays d'origine, l'information pouvant leur permettre le meilleur accueil possible et à alimenter leur intérêt pour Montréal.
13. Proposer des moyens permettant aux étudiants internationaux de réaliser des expériences diverses facilitant leur intégration à Montréal et au Québec; par exemple :
 - en améliorant la possibilité pour ceux-ci de réaliser des stages en entreprises, notamment dans le cadre de leur cursus académique. Les stages offrent l'avantage d'acquérir une première expérience de travail québécoise et peuvent faciliter l'intégration sur le marché du travail par la suite;
 - en développant des ententes permettant aux étudiants internationaux qui le désirent, de réaliser une expérience hors Montréal dans le cadre de leurs études au Québec.
14. Multiplier les occasions pour les étudiants étrangers de faire des apprentissages linguistiques, en misant davantage sur la capacité de Montréal d'offrir des formations en français et en anglais. Par exemple, offrir la possibilité aux étudiants internationaux de suivre des cours, des stages ou des jumelages linguistiques dans la langue officielle différant de leur langue d'études. Ces formations pourraient avoir lieu dans d'autres universités, ou des programmes de jumelages linguistiques inter-établissements pourraient être organisés.
15. Concernant le programme permettant aux étudiants internationaux de travailler hors campus :
 - Travailler à l'amélioration continue du programme en visant une réduction du délai d'attente (de six mois à un trimestre) avant de pouvoir effectuer une demande de permis de travail.
 - S'assurer que les demandes ne viendront pas allonger indument les délais d'obtention d'un permis de travail.
 - Informer les employeurs de la disponibilité nouvelle des étudiants internationaux pour des emplois.
16. Poser des gestes permettant aux étudiants de mieux connaître le milieu économique montréalais et d'y tisser des liens qui les inciteront à demeurer ici une fois leur diplôme obtenu.
17. Renforcer la présence du secteur économique montréalais au cours des périodes de recrutement sur les campus et auprès des étudiants, notamment pour faciliter l'embauche de candidats étudiants et faire connaître à ces derniers les multiples entreprises présentes sur le territoire montréalais.
18. Intensifier les contacts entre les étudiants internationaux et les étudiants québécois, par exemple en favorisant le partage d'appartements par l'entremise d'un organisme de référence sur le logement ou un mécanisme de coordination inter-établissement.

Un choix facilité : s'établir à Montréal

La réalité mondiale actuelle commande des besoins de plus en plus importants de main-d'œuvre qualifiée. Le Québec n'échappe pas à cette réalité. Les étudiants étrangers constituant un bassin privilégié de travailleurs du savoir, ceux-ci doivent être l'objet d'interventions diverses visant à faciliter leur choix de s'établir à Montréal. L'action concertée doit :

- o Viser à faciliter la concrétisation du choix des étudiants internationaux de poursuivre leur projet de vie à Montréal à la fin de leurs études, si tel est leur désir.

RECOMMANDATIONS

19. Offrir aux diplômés de la région métropolitaine de Montréal la possibilité d'obtenir un permis de travail de deux ans à la fin de leurs études, ce qui est possible dans la plupart des villes canadiennes.
20. Simplifier, accélérer et rendre plus flexibles les procédures administratives visant les étudiants internationaux désirant s'établir à Montréal à la suite de leurs études.
21. Assurer une présence auprès des étudiants internationaux arrivant au terme de leurs études au Québec, notamment :
 - en organisant des séances d'information sur les campus concernant les perspectives de vie au Québec;
 - en informant les étudiants des possibilités s'offrant à eux et en les soutenant dans leurs démarches et dans les procédures administratives. Cette présence se doit d'être bien orchestrée entre les différents intervenants concernés;
 - en encourageant la présence du monde des affaires dans les foires d'emplois et en entretenant un sentiment de proximité entre les étudiants et le milieu économique;
 - en favorisant l'organisation et l'animation d'un réseautage sectoriel où les étudiants seraient mis en contact avec des entreprises ciblées actives dans leur domaine.
22. Permettre aux étudiants internationaux ayant obtenu un permis de travail à la suite de leurs études au Québec d'être employés par le gouvernement du Québec. Actuellement, pour pouvoir travailler pour le gouvernement du Québec, une personne doit être citoyenne canadienne ou immigrante reçue.